



MUNICIPAL
Gazette
MUNICIPALE
DE—OF
Montreal

Quatrième année - No. 19
Fourth year -

10 Juin 1907
June

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montreal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

Paraît le lundi matin
Published every Monday
morning
Abonnements \$2 par an
Subscriptions a year
Payables d'avance
Payable in advance

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

OPINIONS LEGALES

Inondation de certaines caves

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, 22 mai 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission de la Voirie.

Messieurs,

Re : INONDATION DE CERTAINES CAVES SUR LA RUE SAINTE-CATHERINE, ENTRE LA RUE VISITATION ET L'AVENUE PAPINEAU.

A une assemblée de votre Commission, tenue le 14 mai courant, sur proposition de M. l'échevin Giroux, il fut résolu que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la responsabilité de la Ville au sujet du niveau des caves, lequel niveau est plus bas que l'égout actuel de la rue Ste-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Visitation.

En réponse aux instructions contenues dans cette résolution, nous avons l'honneur de déclarer ce qui suit:

Nous avons examiné les rapports de l'inspecteur et de l'assistant-inspecteur de la Cité, MM. Barlow et Howard, ainsi qu'un plan y annexé, et nous constatons que les niveaux des caves inondées sur cette partie de la rue Ste-Catherine sont plus bas que l'égout de la rue, et que les caves de ces propriétés ont toutes été bâties après la construction dudit égout; de sorte que, lorsqu'il survient des pluies torrentielles et que l'égout se remplit, l'eau trouve naturellement son niveau dans les caves par les drains ou connections privées.

Il appert également de ces rapports que les propriétaires dont les caves sont inondées ont, depuis le 28 février 1896, consenti, en demandant des permis pour relier leurs canaux privés avec celui de la rue, à prendre la responsabilité de tous dommages qui pourraient résulter de ces inondations dans leurs caves, en construisant celles-ci à un niveau de moins de trois pieds au-dessus de la couronne intérieure de l'égout de la rue, et c'est dans ces conditions que les connections ont depuis été faites dans nombre de cas.

Nous guidant d'après les rapports ci-dessus et d'après les jugements dans les deux causes de Bastien vs la Cité de Montréal, en date du mois de janvier 1900, déboutant deux poursuites instituées contre la Ville pour inondations de caves sur la rue Ste-Catherine, dans la même localité, nous sommes d'opinion que la Ville n'est pas responsable des dommages causés aux caves des propriétés par l'égout actuel de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Visitation et Papineau.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité,

(Pour les avocats de la Cité).

LEGAL OPINION

Flooding of certain Cellars.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, May 22nd, 1907.

To the Chairman and Members of the Road Committee,

Gentlemen,

Re : FLOODING OF CERTAIN CELLARS IN STE. CATHERINE STREET, BETWEEN VISITATION STREET AND PAPINEAU AVENUE.

At the meeting of your Committee, held the 14th of May instant, on motion of Ald. Giroux, it was resolved that the Law Department be instructed to give their opinion as to the responsibility of the City as to the level of cellars, which is lower than that of the existing Ste. Catherine street sewer, between Papineau avenue and Visitation street.

In reply to instructions contained in said resolution, we beg to make the following statement:

We have examined the reports of both the City surveyor and the asst.-City surveyor, Messrs. Barlow and Howard, also the annexed plan, and we ascertained that the level of the flooded cellars in that part of Ste. Catherine street was lower than the street sewer, (and that the cellars of those proprietors had been built after the laying of said sewer), so that after heavy rains, the sewer fills up and naturally, finds its level in the cellars by the drains and private connections.

It may also be seen in said reports that the proprietors of the flooded cellars have, since the 28th February 1896, agreed (by asking for permits to connect their private drains with the street sewer), to take the responsibility of all damages which may result from the flooding of their cellars, when building same at a level three feet above the interior crown of the street sewer, and it was upon the said conditions, in a great number of cases, that the connections have been made.

Guiding ourselves on the above reports, and on the judgments rendered in the two cases of Bastien vs The City of Montreal, dated January 1900, which dismissed both actions taken because of the flooding of cellars on Ste. Catherine street, in the same locality, we are of opinion that the City is not responsible for damages caused to the proprietors' cellars by the existing sewer in Ste. Catherine street, between Visitation street and Papineau avenue.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,

(For the City Attorneys).

Prix des lampes servant à l'éclairage des cours de la Ville

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 30 mai 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission de l'Éclairage.

Messieurs,

Re : PRIX CHARGÉ PAR LA "MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER Co.", POUR LAMPES À ARC SERVANT À ÉCLAIRER LES COURS DE LA VILLE.

Par résolution de votre Commission, en date du 10 mai courant, les questions suivantes nous ont été soumises pour opinion:

(a) Les charges que fait la "Montreal Light, Heat & Power Co." pour chaque lampe éclairant les cours de la Cité de Montréal, sont-elles équitables?

(b) Le prix stipulé au contrat existant entre la "Montreal Light, Heat & Power Co." et la Cité de Montréal, pour l'éclairage des rues doit-il servir de base pour fixer le prix à être payé pour chacune des lampes requises par la Ville et posées pour des fins d'administration privée, à savoir, dans ses cours, etc.?

(c) Quels sont les moyens à adopter pour que la Cité ne paye pour lesdites lampes qu'un prix égal à celui stipulé dans le contrat pour l'éclairage municipal?

Nous avons l'honneur de répondre comme suit à chacune des questions ci-dessus:

1o. A la première question, nous répondons que, d'après l'équité, les prix à être chargés pour chacune de ces lampes ne devraient pas être plus élevés que le prix fixé par le contrat du 20 novembre 1901, pour éclairer, au moyen de lampes électriques à arc, les rues, ruelles et parcs de la Cité de Montréal; d'autant plus que, d'après les informations qui nous ont été données par le surintendant de l'Éclairage, la Compagnie, pour éclairer les cours de la Ville, n'est tenue à aucune dépense ou frais additionnels.

2o. Nous répondons à la deuxième question soumise qu'il n'existe, entre la Cité de Montréal et la "Montreal Light, Heat & Power Co." aucun contrat stipulant que le prix à être payé par lampe, pour des fins d'administration municipale, sera celui mentionné au contrat du 20 novembre 1901. Cependant, nous sommes d'opinion que ce dernier contrat devrait être considéré comme base juste et raisonnable pour fixer, à défaut d'entente au préalable avec la Compagnie, le prix que la Cité doit payer pour les lampes qu'elle fait ainsi poser pour des fins d'administration municipale.

3o. A la troisième question, nous répondons qu'un arrangement à l'amiable, si possible, devrait être tenté; qu'à défaut d'arrangement, un protêt en bonne et due forme, préparé sous le contrôle de notre département, devrait être signifié à la Compagnie, mettant cette dernière en demeure qu'à compter de telle époque (à être mentionnée dans ledit protêt) la Cité de Montréal ne lui paiera, pour chacune des lampes requises pour les fins susdites, que le prix mentionné au contrat du 20 novembre 1901. D'après toutes les probabilités, comme conséquence de ce protêt, un litige aura lieu pour faire déterminer par les tribunaux les prix qui doivent être payés par la Cité de Montréal à la "Montreal Light, Heat & Power Co." pour toute lampe requise pour des fins d'administration municipale, prix qui n'auront pas été fixés par le contrat du 20 novembre 1901.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité,
(Pour les avocats de la Cité).

Price of Lamps to be used for the Lighting of Corporation Yards.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, May 30th, 1907.

To the Chairman and Members of the Light Committee.

Gentlemen,

Re : PRICE CHARGED BY THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER Co., FOR ARC LIGHTS TO BE USED IN THE CORPORATION YARDS.

Per resolution of your Committee dated the 10th of May instant, the following questions were submitted for our opinion:

(a) Are the charges made by the Montreal Light, Heat & Power Co. for electric lamp lighting of the yards of the City of Montreal, reasonable?

(b) Should the price, stipulated in the contract existing between the Montreal Light, Heat & Power Co. and the City of Montreal for the lighting of the streets, be used as the basis to fix the price to be paid for each of the lamps required by the City (and put up for private administration purposes), to wit, in its yards, etc.?

(c) What are the means to be adopted so that the City shall pay for said lamps only a price equal to the one stipulated in the contract passed for municipal lighting?

We beg to reply as follows to each of the above questions:

1o. To the first question, we answer that according to equity, the prices to be charged for each of said lamps should not exceed the price fixed in the contract dated the 20th November 1901, for lighting, (by means of electric arc lamps,) streets, lanes and parks in the City of Montreal; so much so, is this that according to information furnished us by the Light superintendent, the Company, for the lighting of the corporation yards, is not forced to bear any additional expense or cost.

2o. We reply to the second question submitted, that there exists between the City of Montreal and the Montreal Light, Heat & Power Co. no contract stipulating that the price to be paid per lamp, for municipal purposes, shall be the price mentioned in the contract dated the 20th of November 1901. We are, however, of opinion that this last contract should be considered as a just and reasonable basis for the fixing, in the absence of a previous agreement with the Company, the price which the City should pay for lamps, which it puts up for municipal administration purposes.

3o. To the third question, we reply that an amicable agreement, if possible, should be tried, failing which, a protest in legal and due form, prepared under the control of our department, should be served upon the Company, so as to place the Company *en demeure*; so that, from this date (to be mentioned in the said protest) the City of Montreal shall pay the Company for the lamps required for the above mentioned purposes, only the price specified in the contract of the 20th November 1901.

According to all probability, and as a consequence of said protest, a law suit will result in order to have the courts determine the prices which should be paid by the City to the Montreal Light, Heat & Power Co., for all lamps required for municipal administration purposes; prices which have not been fixed by the contract of the 20th November 1901.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants.

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

Construction d'un Pont au-dessus de la ruelle Fortification.

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 31 mai 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances.

Messieurs,

Re : CONSTRUCTION D'UN PONT, PAR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS (OTTAWA), POUR RELIER L'HOTEL DES POSTES ACTUEL AVEC LA NOUVELLE BATISSE PROJETÉE.

Par résolution de votre Commission, en date du 22 courant, le rapport de la Commission de la Voirie, recommandant d'accorder la permission au Département des Travaux publics (Ottawa) pour la construction d'un pont devant relier l'hôtel des postes actuel avec la nouvelle bâtisse projetée, nous a été référé avec instruction de faire connaître à quelles conditions cette demande devrait être accordée au Gouvernement.

Nous avons l'honneur de répondre comme suit :

Les clauses et conditions qui sont contenues dans le règlement 263 qui permettait à la Banque de Montréal de construire un pont au-dessus et un tunnel au-dessous de la ruelle Fortification, devraient être incluses dans le règlement qui sera adopté quant à la demande du Gouvernement, de même que dans l'acte notarié qui sera au préalable signé par les parties intéressées en y ajoutant d'autres conditions qui sont contenues dans le rapport de la Commission de la Voirie, entre autres celle obligeant le Département des Travaux publics à baisser suffisamment les fils suspendus pour passer sous l'arche de la construction projetée et renfermés dans des câbles aux frais du Gouvernement Fédéral.

De plus, la permission ainsi accordée ne doit pas avoir pour effet de conférer le droit de propriété au Gouvernement sur le domaine public, la Ville se réservant le droit, moyennant un avis au préalable, de faire disparaître ledit pont pour des causes jugées nécessaires par le Conseil de la Cité de Montréal.

La formalité d'un acte notarié et de la passation d'un règlement est absolue dans ce cas-ci.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les avocats de la Cité).

Re Cie du Chemin de Fer de Montréal et des Comtés du Sud

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 3 juin 1907.

A Son Honneur le Maire et aux Echevins de la Cité de Montréal.

Messieurs,

Re : RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION, PAR LA CIE DU CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL ET DES COMTÉS DU SUD, D'UN CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE DEVANT PÉNÉTRER DANS LA CITÉ DE MONTREAL, VIA LE PONT VICTORIA.

A une séance spéciale de votre Conseil, tenue le 21 mai dernier, la résolution suivante a été adoptée, sur proposition de M. l'échevin Payette, appuyé par M. l'échevin J.-B.-A. Martin :

"Attendu qu'il y a des doutes sur le droit qu'a la "Montreal and Southern Railway Co." d'établir des voies dans la Ville de Montréal, soit sur la propriété privée, soit sur la voie publique, que le Département en Loi soit prié d'examiner le règlement présentement devant le Conseil et de faire rapport dans le plus court délai possible. Ledit règlement devant constituer le premier ordre du jour de la prochaine assemblée."

Building of a Bridge over Fortification lane.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, May 31st, 1907.

To the Chairman and Members of the Finance Committee.

Gentlemen,

Re : BUILDING OF A BRIDGE BY THE PUBLIC WORKS DEPARTMENT, OTTAWA, IN ORDER TO CONNECT THE EXISTING POST-OFFICE WITH THE NEW PROPOSED BUILDING.

Per resolution of your Committee, dated the 22nd instant, the Road Committee's report, recommending that permission be granted to the Public Works Department, Ottawa, to build a bridge in order to connect the existing post-office with the new proposed building, was referred to us with instructions to state upon what conditions this privilege should be granted to the Government.

We beg to reply as follows:

The clauses and conditions contained in by-law 263, which permitted the Bank of Montreal to build a bridge over and a tunnel under Fortification lane, should be included in the by-law to be adopted in regard to the Government's application; and there should also be inserted in the notarial deed which will previously be signed by the interested parties, other conditions contained in the Road Committee's report added, amongst others, the one compelling the Public Works Department, to lower the suspended wires so that they will pass under the arch of the proposed building and that they be enclosed in cables, at the Federal Government's cost.

Moreover, the permission thus granted shall not confer the right of ownership upon the Government over public property, the City reserving the right, by a previous notice, to have said bridge removed for reasons that the City Council may deem necessary.

The formality of a notarial deed, and of a by-law, is absolute in this case.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,

(For the City Attorneys).

Re The Montreal & Southern Counties Railway Company.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, June 3rd, 1907.

To His Worship the Mayor, and the Aldermen of the City of Montreal.

Gentlemen,

Re: BY-LAW CONCERNING THE BUILDING AND OPERATING BY THE MONTREAL AND SOUTHERN COUNTIES RAILWAY COMPANY, OF AN ELECTRIC RAILWAY TO ENTER THE CITY OF MONTREAL, VIA THE VICTORIA BRIDGE.

At a special meeting of your Council, held the 21st May last, the following resolution was adopted, on motion of Ald. Payette, seconded by Ald. J. B. A. Martin:

"Inasmuch as there are doubts as to the right of the "Montreal & Southern Counties Railway Company" to lay "tracks in the City of Montreal, either on private property "or on the highway, that the Law Department be instructed to examine the by-law now before the Council and to "report thereon within the shortest possible delay. Said "by-law to constitute the first item on the order of the day "for the next meeting of the Council."

REPOSE:

Nous avons l'honneur de faire rapport comme suit:
La Cie de Chemin de Fer de Montréal et des Comtés du Sud a été incorporée en vertu des statuts fédéraux suivants:

- 1o. En 1897, Acte d'incorporation, 60-61 Victoria, ch. 56;
- 2o. En 1898, des pouvoirs additionnels ont été accordés par 61 Vict., chap. 78;
- 3o. En 1902, par 2 Edouard VII, chap. 78, nouveaux amendements;
- 4o. En 1905, par 4-5 Edouard VII, chap. 129, de nouveaux pouvoirs ont aussi été conférés.

L'entreprise de cette compagnie a été déclarée être d'un avantage général pour le Canada. Le bureau central doit être établi dans la Cité de Montréal, le capital social de la compagnie est de \$1,000,000 et l'Acte des Chemins de Fer et les Actes qui le modifient s'étendent et s'appliquent à la Compagnie et à son entreprise. Cette Compagnie peut tracer, construire et exploiter, au moyen de l'électricité ou de toute autre force mécanique, à l'exception de la vapeur, une ligne de chemin de fer d'une largeur de voie de quatre pieds et huit pouces et demi, partant de quelque point sur ou près la limite septentrionale du comté de Chambly, dans la Province de Québec, et allant de là à travers les comtés de Chambly, Verchères, Rouville, Saint-Hyacinthe, Laprairie et autres.

Elle peut émettre des débetures ou autres valeurs jusqu'à concurrence de \$20,000 par mille de chemin de fer et ses embranchements; elle peut aussi faire des conventions avec d'autres compagnies ou même se fusionner avec elles, aux termes et conditions qui seront arrêtés et convenus. Il y a de plus un délai de fixé pour la construction, lequel délai a été prolongé par le statut de 1905, sect. 3.

La Compagnie est de plus autorisée à faire des raccordements avec d'autres chemins de fer, tels que ceux de la Cie du Grand-Tronc, Cie du Pacifique Canadien, Cie du Chemin de Fer Urbain de Montréal, la Cie du Chemin de Fer du Parc et de l'Île de Montréal, la Cie du Chemin de Fer Terminal de Montréal, la Cie du Chemin de Fer de Château-guay et du Nord, et la Cie du Chemin de Fer Grand-Nord sur l'Île de Montréal et autres.

C'est pourquoi nous sommes d'avis que cette Cie ne peut exercer les pouvoirs qui lui sont conférés sans entrer dans la Cité de Montréal pour y prolonger sa voie ferrée; mais cette extension ne peut être construite et exploitée qu'avec la permission du Conseil et aux clauses et conditions que ce dernier voudra bien lui imposer et aussi aux conditions établies par les statuts précités.

Nous désirons référer particulièrement à l'opinion du député-ministre de la Justice (Ottawa) sur cette matière, dans laquelle il s'exprime comme suit:

"Les pouvoirs ne peuvent être exercés qu'en prolongeant la voie du Chemin de fer Montréal et des Comtés du Sud jusque dans la Ville de Montréal, et c'est pourquoi je suis d'opinion que la Compagnie a le pouvoir, en observant les conditions imposées par le statut, de prolonger sa voie ferrée jusque dans la Ville."

Nous considérons de plus que le projet de règlement maintenant devant votre Conseil, avec les corrections qui y ont été apportées, contient des dispositions qui sont conformes aux exigences de la Charte et du statut de la Province, concernant la limite de dix ans, et aussi aux statuts précités concernant ladite Compagnie.

Nous avons de plus constaté que ladite Compagnie avait un contrat avec la Compagnie du Grand-Tronc, pour un droit de passage sur le Pont Victoria et avait aussi obtenu, de Sa Majesté le Roi, un bail pour construire un chemin de fer électrique sur les rues Riverside et Mill, et traverser le canal Lachine sur le pont Black, dans la rue des Communes, afin de pouvoir transporter ses voyageurs à un endroit aussi rapproché que possible du centre de la Ville.

Nous désirons référer de plus à notre opinion en date du 30 avril 1906.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les avocats de la Cité.)

ANSWER:

We beg to report as follows:

The Montreal & Southern Counties Railway Company was incorporated in virtue of the following Federal statutes:

- 1o. In 1897, incorporation act, 60-61 Victoria, chap. 56;
- 2o. In 1898, additional powers were granted by 61 Vict., Chap. 78.
- 3o. In 1902, by 2 Edward VII, chap. 78, new amendments;
- 4o. In 1905, by 4-5 Edward VII, chap. 129, new powers were also conferred.

This company's undertaking was declared to be a work for the general advantage of Canada. The central office shall be established in the City of Montreal, the capital stock of the Company is \$1,000,000, and the Railway act and the acts modifying same, extend and apply to this company, and to its undertaking. This Company may lay out, construct and operate, by electricity or any other mechanical power, except steam, a railway of the gauge of four feet eight and one-half inches, from a point at or near the northern limit of the county of Chambly, in the province of Quebec, thence through the counties of Chambly, Verchères, Rouville, St. Hyacinthe, Laprairie and others.

The Company may issue bonds or other securities to the extent of \$20,000 per mile of its railway and branches, it may also enter into agreements with other companies or even amalgamate with said companies, on such terms and conditions as are agreed upon. There is moreover a delay fixed for the construction, which has been extended by the statute of 1905, sect. 3.

The Company was moreover authorized to build connections with other railways, such as the Grand Trunk, the Canadian Pacific, the Montreal Street Railway, the Montreal Park and Island Ry, the Montreal Terminal, the Châteauguay and Northern and the Great Northern Ry, on the Island of Montreal and others.

Therefore, we are of opinion that the said Company cannot exercise the powers which have been conferred upon them without entering the City of Montreal in order to extend therein their railway line, but this extension cannot be built and operated without the permission of Council and on terms and conditions which may be imposed by Council, and also on the conditions imposed by the above mentioned statutes.

We wish to refer especially to the opinion given by the deputy minister of Justice (Ottawa) on said matter, in which he stated the following:

"The Company's powers can only be exercised by extending the Montreal & Southern Counties Railway into the City of Montreal, and I am of opinion, therefore, that the Company has the power subject to the conditions of the statute, to extend its railway into the City."

We consider, moreover, that the proposed by-law now before your Council, with the corrections made, contains provisions which are in conformity with the Charter and the statute of the province concerning the ten years limit, and also with the statutes above cited concerning the said Company.

We have, moreover, ascertained that the said company has a contract with the Grand Trunk for a right of way on Victoria Bridge, and has also obtained from His Majesty the King, a lease for the purpose of building an electric railway on Riverside and Mill streets, and across the Lachine Canal over Blacks bridge, in Common street, so that it may carry passengers to a place as close as possible to the middle of the City.

We also desire to refer to our opinion hereunto annexed dated the 30th of April 1906.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney.
(For the City Attorneys.)

RÉPONSE DE LA "M. L. H. & P. CO"

Aux offres à elle faites par le Conseil,
le 4 février 1907.

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER Co."
Cabinet du Secrétaire-Trésorier

Montréal, 23 mai 1907.

Hon. L.-O. David,
Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville,
En ville.

Cher monsieur,

Si nous avons retardé à répondre à votre lettre du 5 février dernier, contenant l'offre faite par le Conseil municipal, le 4 février dernier, au sujet de la fourniture du gaz et de l'électricité à la Ville et aux citoyens de Montréal, c'est que nous avons dû faire de multiples calculs et évaluations en prenant pour base les chiffres que comporte l'offre de la Ville, afin de savoir jusqu'à quel point l'acceptation de cette offre devait affecter les revenus de la Compagnie.

Après avoir donné à cette question toute la considération voulue, nous devons refuser l'offre telle que faite, les conditions trop onéreuses qu'on nous y impose et les prix suggérés ne nous permettant pas de l'accepter.

Cependant, pour répondre d'une autre façon à l'offre de la Ville, notre Compagnie sera prête à accepter un contrat basé sur le système connu sous le nom "d'échelle mobile de Londres," qui a été trouvé fort avantageux aux corporations municipales aussi bien qu'aux consommateurs de gaz et d'électricité partout où il a été adopté, et que nous croyons, s'il est appliqué à Montréal, devoir être acceptable à la Ville et aux consommateurs de gaz et d'électricité.

Si votre Conseil agrée une proposition sur cette base, ou suggère toute autre proposition, notre Compagnie sera heureuse de conférer avec les représentants de la Ville pour en régler les détails.

Bien à vous,

J.-E. NORRIS,
Secrétaire-trésorier.

M. L. H. & P. CO'S REPLY

To the offer of the City Council, the
4th of February 1907.

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER Co.
Office of the Secretary-Treasurer.

Montreal, May 23, 1907.

Hon. L. O. David,
City Clerk,
City Hall,
City.

Dear Sir:

We have delayed replying further to your letter of February 5th last, enclosing offer of the City Council, of the 4th of February respecting the supply of gas and electricity to the City and citizens of Montreal, on account of having to make numerous calculations and estimates on the basis of the City's offer, to determine how the proposal would affect the revenues of the company.

After giving the matter most careful consideration, we have to decline the offer in question as made, as the very onerous conditions and the schedule of prices proposed would not warrant of our accepting the same.

As an alternative to the City's proposal, our Company will be prepared to enter into a contract on the basis of what is known as the "London Sliding Scale," which has proved so beneficial to municipal corporations and gas and electric consumers wherever adopted, and which we feel, if applied to Montreal, will be acceptable to the City and consumers of gas and electricity. If your Council will entertain proposition on this basis, or suggest any alternative proposal, this Company will be pleased to meet representatives from the City to discuss details.

Yours truly,

J. E. NORRIS,
Secretary-Treasurer.

DELIBERATIONS

COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES

Compte rendu de l'assemblée du 30 mai

Sont présents : MM. les échevins Robillard, président, Molson, Major, Laviolette, Stearns et Lavallée.

1.—Le surintendant du parc Mont-Royal présente un rapport favorable à la nomination de M. F. Pallascio comme constable à cheval.

Résolu : De nommer M. Pallascio à ladite position.

2.—Soumise une lettre du lieutenant colonel Mackay, recommandant M. F.-P. Adleir à la position de constable à cheval.

Résolu : De prier le surintendant du parc Mont-Royal de prendre à l'essai M. Adleir, et de faire rapport à la Commission pour la prochaine assemblée afin de savoir s'il doit être nommé en permanence ou non.

PARKS AND FERRIES COMMITTEE

Report of meeting held the 30th May

Present: Aldermen Robillard, Chairman, Molson, Major, Laviolette, Stearns and Lavallée.

1.—The Superintendent of Mount Royal Park reported in favor of the appointment of Mr. F. Pallascio as mounted policeman.

Resolved: That said Mr. Pallascio be appointed.

2.—Submitted a letter from Lt. Col. Mackay, recommending Mr. F. P. Adleir for a position as mounted policeman.

Resolved: To instruct the Superintendent of Mount Royal Park to take Mr. Adleir on trial, and report to the Committee at the next meeting whether or not he should be appointed permanently.

3.—Sur proposition de M. l'échevin Stearns, il est

Résolu : De prier le surintendant des squares d'employer temporairement M. John Foley comme gardien du square Richmond et de faire rapport à la prochaine assemblée de la Commission afin de savoir si ledit M. Foley est qualifié ou non pour remplir lesdites fonctions.

4.—Soumise une lettre de la "Mount Royal Cemetery Co.," demandant si la Ville a l'intention d'étudier davantage la question de transformer en parc public l'ancien cimetière de l'avenue Papineau.

Le secrétaire informe la Commission que, l'an dernier, cette question a été soumise et qu'un rapport a été présenté au Conseil recommandant l'achat du cimetière de l'avenue Papineau de la "Mount Royal Cemetery Co.," à certaines conditions, et que ce rapport a été renvoyé à la Commission de Législation.

Il est alors

Résolu : De prier la Commission de Législation de prendre cette question en considération et de faire rapport le plus tôt possible.

5.—Le surintendant de l'Île Sainte-Hélène soumet une lettre démentant la nouvelle publiée dans la "Presse" du 28 courant, laissant croire que l'Île Sainte-Hélène est un rendez-vous de contrebandiers.

Déposée aux archives.

6.—Le surintendant des Squares informe la Commission que la Compagnie "The Artificial Marble Works of Canada," à laquelle fut adjugé le contrat des réparations au monument John McDonald, square Dominion, n'a pas terminé ses travaux.

Résolu : De faire signifier à ladite Compagnie un protêt notarié la mettant en demeure de terminer son contrat dans un délai de huit jours, faute de quoi la Ville fera exécuter ledit contrat aux frais et dépens de ladite Compagnie.

7.—L'offre de M. Edmond Hardy, directeur de l'Harmonie de Montréal, proposant de donner des concerts publics dans les parcs publics que la Ville lui désignera, à raison de \$75 pour chaque concert ou \$2,000 pour la saison, étant de nouveau soumise,

Sur proposition de M. l'échevin Lavallée, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit de \$2,000 afin de permettre à la Commission d'accepter cette proposition de M. Hardy. (M. l'échevin Stearns dissident.)

8.—Les soumissions suivantes pour la fourniture de charbon sont alors ouvertes par le secrétaire en sa qualité d'assistant-greffier de la Ville :

	Furnace Stove		
Joseph Elie,	\$6.25	\$6.50	Plus 50c. si la livraison est faite après le 1er juillet
Joseph Lefebvre,	6.25	6.50	
Ernest Lemire,	6.25	6.50	
L. Cohen & Son,	6.25	6.50	"
J. O. Labrecque & Cie,	6.25	6.50	Plus 50c pour le parc Mont-Royal
The Lackawanna Coal Co.,	6.25	6.50	

Sur proposition de M. l'échevin Lavallée, il est

Résolu : De partager également l'adjudication entre les soumissionnaires suivants, savoir :

- L. Cohen & Son,
- The Lackawanna Coal Co.,
- J. O. Labrecque & Cie,
- Joseph Lefebvre & Cie.

(Nulle charge extra ne sera faite si le charbon requis pour le parc LaFontaine n'est livré qu'après le 1er juillet pourvu que ce ne soit pas plus tard que le 1er août; aucune charge extra ne devra être faite non plus pour le charroyage du charbon devant être livré sur le parc Mont-Royal.)

Résolu : De rembourser leurs dépôts aux autres soumissionnaires et de retenir 25 p.c. des dépôts des adjudicataires jusqu'à ce que leurs contrats soient exécutés.

9.—Soumises et lues deux offres pour le privilège du louage de chaloupes au public, pendant une année, sur les étangs du parc LaFontaine l'une de M. Geo. Lessard et l'autre de M. Isaac Dufresne.

M. l'échevin Laviolette

Propose : Que l'offre de M. Lessard soit acceptée.

M. l'échevin Lavallée propose en

Amendement : Que l'offre de M. Isaac Dufresne soit acceptée.

La Commission se partage sur ledit amendement :

Pour : Lavallée et Major—2.

3.—On motion of Alderman Stearns it was

Resolved : To instruct The Superintendent of Squares to employ Mr. John Foley, temporarily, as caretaker of Richmond square, and to report to the Committee at the next meeting whether said Mr. Foley is competent or not to fill said position.

4.—Submitted a letter from The Mount Royal Cemetery Co., asking if the City is inclined to give further consideration to the question of transforming the old cemetery, on Papineau Avenue into a public park.

The secretary informed the Committee that last year this matter was brought up and a report was made to the Council recommending that the Papineau Avenue cemetery be purchase from the Mount Royal Cemetery Co. on certain conditions, and that said report was referred to the Legislation Committee.

It was, therefore

Resolved : To ask the Legislation Committee to kindly take this matter into consideration and report thereon as soon as possible.

5.—The Superintendent of St. Helen's Island submitted a letter denying the story published in "La Presse" of the 28th inst. to the effect that St. Helen's Island was the rendez-vous of smugglers.

Filed of record.

6.—The Superintendent of Squares informed the Committee that The Artificial Marble Works of Canada which was granted the contract for the repairs to the Sir John MacDonald monument on Dominion square, had not completed their work.

It was

Resolved : That a notarial protest be served upon said Company to fulfil their contract within 8 days, otherwise the City will cause said contract to be executed at the cost and expense of said Company.

7.—The offer of Mr. Ed. Hardy, director of L'Harmonie de Montréal, offering to give public concerts in any of the public parks which the City may designate, for a sum of \$75.00 for each concert, or \$2,000 for the season, being again considered.

On motion of Ald. Lavallée it was

Resolved : That a report be made to Council for an appropriation of \$2,000 in order to enable the Committee to accept the offer of Mr. Hardy.

Ald. Stearns dissenting.

8.—The following tenders for coal were then opened by the Secretary in his capacity of Assistant City Clerk.

	Furnace Stove		
Joseph Elie,	\$6.25	\$6.50	50 cts extra if delivery is made after 1st of July.
Joseph Lefebvre	6.25	6.50	
Ernest Lemire	6.25	6.50	
L. Cohen & Son	6.25	6.50	"
J. O. Labrecque & Co.	6.25	6.50	50 cents extra for Mount Royal Park
The Lackawanna Coal Co.	6.25	6.50	

On motion of Ald. Lavallée, it was

Resolved : That the contract be divided equally between the following tenders, viz :

- L. Cohen & Son.
- The Lackawanna Coal Co.
- J. O. Labrecque & Co.
- Joseph Lefebvre & Co.

No extra charge to be made if coal, required for LaFontaine park, is delivered after the 1st of July, provided it shall not be delivered later than the 1st of August. No extra cartage to be charged for coal to be delivered on Mount Royal park.

Resolved : That the deposits of the unsuccessful tenderers be returned, and that one fourth of the deposits of the other tenderers be retained till their contracts are fulfilled.

9.—Submitted and read two offers for the privilege of hiring boats to the public during one year in the ponds of LaFontaine park, one from Mr. Geo. Lessard and the other from Mr. Isaac Dufresne.

Ald. Laviolette

Moved : That the offer of Mr. Lessard be accepted.

Ald. Lavallée moved in

Amendment : That the offer of Mr. Isaac Dufresne be accepted.

The Committee divided,

Yeas : Lavallée and Major—2.

Contre : Laviolette—1.

Ledit amendement est ainsi affirmatif et il est

Résolu : En conséquence.

Il est aussi

Résolu : De laisser entièrement entre les mains de M. Pinoeau, surintendant des Squares, le soin de faire observer les conditions imposées par la Commission concernant la jouissance du privilège en question.

10.—M. l'échevin L.-A. Lapointe se présente devant la Commission et demande qu'il soit procédé le plus tôt possible à la transformation en parc public de cette partie de l'ancien marché des Abattoirs de l'Ouest qui a été cédée à la Commission des Parcs afin de permettre à la Ville de vendre à des prix avantageux les lots faisant face audit parc.

Le surintendant des Parcs informe la Commission que le terrain en question a servi de dépotoir pour la neige l'hiver dernier et que, maintenant, il y a encore cinq ou six pieds de neige et de glace en cet endroit. Il espère cependant pouvoir commencer les travaux de déblaiement d'ici à quelques jours.

M. l'échevin Lavallée soulève la question de donner un nom audit square projeté, et il propose de l'appeler "Square Sir Georges Cartier."

Ladite proposition étant mise aux voix, elle est affirmative et il est

Résolu : En conséquence.

11.—Soumise une lettre de la "Sicily Asphaltum Paving Co.," offrant de fournir et de poser la pierre de bordure requise pour la terrasse du parc Mont-Royal, à raison de 65 cents le pied, et aussi le mastic d'asphalte avec fondation, à raison de \$2.25 la verge carrée, pourvu que lui soit fournie la pierre concassée nécessaire à cette fin.

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant d'accepter ladite offre.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

Nays : Laviolette—1.

So it was carried and

Resolved : Accordingly.

It was,

Resolved : That the carrying out of the conditions imposed by the Committee, in connection with said privilege, be left entirely in the hands of the Superintendent of Squares, Mr. Pinoeau.

10.—Alderman L. A. Lapointe, appeared before the Committee and asked that the work of transforming into a public park that portion of the old Western abattoir market, ceded to the Parks Committee, be proceeded with as soon as possible in order to enable the City to sell, at advantageous prices, the lots fronting the said parks.

The Superintendent of Squares informed the Committee that the ground in question had been used as a snow dump during last winter and that there was still five to six feet of ice and snow accumulated on it. He expected nevertheless to be able to commence his work within a few days.

Alderman Lavallée brought up the question of giving a name to said proposed square, and he moved that the new square in question be called "Sir George Cartier Square".

Said motion been put it was carried and

Resolved : Accordingly.

11.—Submitted a letter from the Sicily Asphaltum Paving Co., offering to supply and lay curbstone required for the terrace, Mount Royal park, at 65 cents per foot, and also mastic asphalt will foundation, at \$2.25 per yard, provided they are supplied with the necessary broken stones.

Resolved : To report to Council recommending that said offer be accepted.

Ajourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of adjourned meeting held the 30th of May.

Present: Ald. Yates, chairman, Lavallée, Stearns, David, Laviolette, Robillard and Mercier.

1.—The tenders received and opened for the supplying of coal to the various stations of the Fire Department, were again taken up.

On motion of Ald. Laviolette, it was

Resolved : That the contract for the supplying of coal be equally divided between the following tenderers', at \$6.50 per ton:

J. O. Labrecque & Co., Jos. Lefebvre & Co., Jos. Elie and J. C. McDiarmid.

2.—Submitted and read an opinion from the Law Department *re* prices charged by the Montreal Light, Heat & Power Co. to the City for lamps situated in the Corporation yards.

Resolved : That the superintendent of the Light Department be instructed to communicate with the Montreal Light, Heat & Power Co., operating the Royal Electric Co., with a view of finding out whether the prices per lamp, charged by the Company to the City for the lighting of its yards, could not be reduced, and, if not, what arrangement could possibly be made concerning the matter, and to report for the next meeting.

3.—On motion of Ald. Robillard, it was

Resolved : That the Building inspector be instructed to prepare a report for next meeting *re* the construction of buildings which are occupied as amusement halls or occupied as moving picture halls.

4.—*Resolved* : That the Building inspector be requested to prepare a report giving the capacity or the weight that the hall floor of St. Jean-Baptiste market can carry.

Resolved : That the Law Department be requested to give their opinion as to whether, in virtue of the Building By-Laws, buildings where exhibits of moving pictures are given, should be erected in such way as to protect the public, in case of fire, panic, etc.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée ajournée du 30 mai

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Lavallée, Stearns, David, Laviolette, Robillard et Mercier.

1.—Sont de nouveau prises en considération les soumissions reçues et ouvertes pour la fourniture du charbon aux différentes casernes du service des Incendies.

Sur proposition de M. l'échevin Laviolette, il est

Résolu : Que le contrat pour la fourniture du charbon soit partagé également, à raison de \$6.50 la tonne, entre les soumissionnaires suivants:

MM. J.-O. Labrecque & Cie, Jos. Lefebvre & Cie, Jos. Elie et J.-C. McDiarmid.

2.—Soumise et lue une opinion du Département en Loi au sujet des prix exigés de la Ville par la "Montreal Light, Heat & Power Co." pour les lampes placées dans les cours appartenant à la Ville.

Résolu : De prier le surintendant du service de l'Eclairage de s'aboucher avec la "Montreal Light, Heat & Power Co.", qui exploite la "Royal Electric Co.", afin de savoir si les prix exigés par la Compagnie, de la Ville, pour l'éclairage de ses cours pourraient être diminués; si non, quel arrangement pourrait être effectué à ce sujet, avec prière de faire rapport pour la prochaine assemblée.

3.—Sur proposition de M. l'échevin Robillard, il est

Résolu : De prier l'inspecteur des Edifices de préparer, pour la prochaine assemblée, un rapport *re* construction des edifices contenant des salles d'amusements ou des salles où l'on exhibe des vues animées.

4.—*Résolu* : De prier le Département en Loi de donner son opinion sur la question de savoir si, en vertu des règlements concernant les constructions, les edifices où sont données des vues animées devraient être construits de façon à protéger le public en cas d'incendie, de panique, etc.

6.—Soumis et lu un rapport du chef du service des Incendies, recommandant que des collets en fourrure soient ajoutés aux pardessus d'hiver des officiers.

M. l'échevin David

Propose: Que cette demande soit accordée et que le contrat pour la confection des 24 collets de fourrure devant être attachés aux pardessus d'hiver des officiers soit adjugé à MM. Bastien & Brunelle, suivant les termes de leur soumission soumise le 24 janvier 1907, à raison de \$10.25 l'un.

Cette proposition étant mise aux voix, la Commission se partage:

Pour: Robillard, Laviolette, David et Stearns—4.

Contre: Lavallée et Yates—2.

Ladite proposition est ainsi affirmativée, et il est

Résolu: En conséquence.

7.—M. l'échevin Laviolette demande que des réparations urgentes aux murs de la caserne No 8 soient exécutées sans délai.

Résolu: Que les réparations nécessaires auxdits murs de la caserne No 8, à l'angle des rues Craig et Gain, soient exécutées immédiatement et que le coût en soit payé à même le crédit affecté aux réparations des casernes.

8.—*Résolu*: Que la traduction des règles et règlements du service des Incendies soit faite par M. J. Normand et le docteur F. Pelletier, à raison de \$35, ledit montant devant être payé à même le crédit affecté aux dépenses ca-suelles.

9.—Soumis et lu un rapport du chef du service des Incendies, *re* emplacement convenable pour la construction d'une caserne de pompiers dans le district du haut niveau.

Résolu: De renvoyer la question à M. le président afin de s'assurer du coût du loyer d'une écurie convenable pour y loger un camion de boyaux et devant aussi servir de caserne temporaire.

10.—Soumis et lu un rapport du chef du service des Incendies, demandant de faire subir des modifications à la tour déluge de la caserne No 7, ces modifications devant être partiellement exécutées par les employés de l'atelier de réparations.

Résolu: D'acquiescer à la demande du chef.

11.—Soumis les rapports annuels suivants:

Du surintendant du service des Alarmes d'incendie;

Du surintendant du service de l'Éclairage;

De l'inspecteur des Edifices;

De l'inspecteur des Chaudières.

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et qu'ordre soit donné de les imprimer.

Ajournement.

Z. S. MELOCHE,
Secrétaire.

COMMISSION D'HYGIENE ET DE STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée du 30 mai

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, Lévesque, Marin, Nault, Ward, O'Connell et Lévy.

1.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit de \$300 pour l'entretien du cheval de M. Emard, inspecteur de lait.

2.—*Résolu*: De prier le docteur J. J. McCarrey de préparer un rapport donnant les noms des officiers de son département qui doivent être pourvus d'imperméables.

3.—*Résolu*: D'autoriser le docteur J. E. Laberge à dépenser un montant n'excédant pas \$25 pour réparations à la maison de refuge et pour faire disparaître la fosse d'aisance qui existe sur cette propriété.

4.—*Résolu*: Vu l'opinion de l'avocat de la Ville au sujet de la plainte du Bureau d'Hygiène Provincial contre la qualité de l'eau fournie par la "Montreal Water & Power Co.", de présenter au Conseil un rapport à l'effet de recommander que ladite Compagnie soit protestée.

5.—Sur proposition de M. l'échevin Lévesque, il est

Résolu: De prendre de nouveau en considération le rapport de l'examen des candidats à la position de statisticien.

M. l'échevin Lévesque

Propose: Que le docteur Lafleur soit nommé statisticien.

6.—Submitted and read a report from the chief of the Fire Department, recommending that fur collars be put on the officers' winter overcoats.

Ald. David

Moved: That the request be acceded to and that Messrs. Bastien & Brunelle be granted the making of 24 fur collars (to be put on captain's winter overcoats) according to the terms of the tender submitted the 24th of January 1907, the price to be \$10.25 each.

The motion being put, the Committee divided:

Yeas: Robillard, Laviolette, David, Stearns—4.

Nays: Lavallée, Yates—2.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

7.—Ald. Laviolette asked that the urgent repairs, required to the walls of No 8 fire station, be immediately attended to.

Resolved: That the necessary repairs to the said walls of No 8 fire station, corner of Craig and Gain streets, be done at once and paid out of the item of appropriation for repairs to stations.

8.—*Resolved*: That the French translation of the rules and regulations of the Fire Department be made by Messrs. J. Normand and Dr. F. Pelletier, for the sum of \$35, said sum to be paid out of the item of appropriation for contingencies.

9.—Submitted and read a report from the chief of the Fire Department *re* suitable place for the establishment of a fire station, in the high level district.

Resolved: That the question be referred to the chairman with a view of ascertaining the rent of a suitable stable in which to place a hose waggon, and which could be used as a temporary station.

10.—Submitted and read a report from the chief of the Fire Department, asking that the water tower at No. 7 station be altered, the alterations to be partly done by the men at the repair shop.

Resolved: That the chief's request be acceded to.

11.—Submitted the following annual reports:
From the superintendent of the Fire Alarm Department;
From the superintendent of the Light Department;
From the Building Inspector.
From the Boiler Inspector.

Resolved: That the same be received and ordered to be printed.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of meeting held the 30th May

Present: Ald. Dagenais, Chairman; Aldermen Levesque, Marin, Nault, Ward, O'Connell and Levy.

1.—*Resolved*: To report to Council asking for an appropriation of \$300, for horsekeep, for milk-inspector Emard.

2.—*Resolved*: That Dr. J. J. McCarrey be instructed to report as to the officers of his department who should be provided with waterproof coats.

3.—*Resolved*: That Dr. J. E. Laberge be authorized to expend an amount, not exceeding \$25, for repairs to the House of Refuge; and the abolishing of the old cesspit on the property.

4.—*Resolved*: That, in view of the opinion of the City Attorney, *re* the complaint of the Provincial Board of Health against the quality of the water supplied by the Montreal Water & Power Co., a report be made to Council recommending that the said company be protested.

5.—On motion of Ald. Levesque, it was

Resolved: That the resolution *re* examination of candidates for the position of statistician be reconsidered.

Ald. Levesque,

Moved: That Dr. Lafleur be appointed statistician.

M. l'échevin Dagenais propose en
Amendement : Que le docteur M.-O.-B. Ward soit nommé statisticien.

M. l'échevin Lévy propose en
Sous-amendement : Que cette nomination soit différée jusqu'à la prochaine assemblée.

Ledit sous-amendement étant mis aux voix, la Commission se partage :

Pour : Lévy, Nault et Lévesque—3.

Contre : Ward, O'Connell et Marin—3.

Les voix étant également partagées, M. le président vote contre ledit sous-amendement qui est ainsi négativé.

Ledit amendement étant alors mis aux voix, la Commission se partage :

Pour : Ward, O'Connell, Marin et Dagenais—4.

Contre : Lévy, Nault et Lévesque—3.

Ledit amendement est ainsi affirmatif et il est

Résolu : En conséquence.

Il est aussi

Résolu : Que soit reçu et adopté le rapport du Médecin Officier de Santé établissant que le docteur M.-O.-B. Ward a subi un examen satisfaisant.

6.—*Résolu* : D'autoriser l'ingénieur sanitaire à demander à la Commission de l'Hôtel de Ville l'ameublement nécessaire au musée sanitaire et au bureau d'inspection de la plomberie.

7.—*Résolu* : D'autoriser l'ingénieur sanitaire à dépenser un montant n'excédant pas \$72.25 pour l'entretien des bains publics, suivant les détails spécifiés dans son rapport.

8.—*Résolu* : D'autoriser M. le président à s'aboucher avec la "Montreal Light, Heat & Power Co." au sujet de la question de l'éclairage des bains publics.

9.—*Résolu* : Que les règlements qui étaient en force l'an dernier, pour les bains publics, soient approuvés et mis en force pour la prochaine saison.

10.—*Résolu* : D'ouvrir les bains publics, lundi le 10 du courant, ou plus tôt si la température le permet.

11.—*Résolu* : Que soit différée la prise en considération du rapport du docteur J.-E. Laberge et de M. L.-A. Lafond, du service des Maladies contagieuses, sur la visite qu'ils ont faite à Détroit pour étudier le système d'inspection sanitaire des écoles de cette ville.

12.—Sur proposition de M. l'échevin Lévesque, il est

Résolu : De donner à M. O. David, No 5 rue Brébeuf, la commande pour la confection d'une voiture devant servir au transport des appareils de désinfection; que le coût de cette voiture n'excède pas \$185, plus \$35 pour traîneaux doubles afin d'en permettre l'usage l'hiver comme l'été.

Ajournement.

I.-J. FLYNN,
Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 31 mai

Sont présents : MM. les échevins Payette, président, L. A. Lapointe, Sadler, Guay, White, Houlé.

1.—Soumis un rapport de la sous-commission des Réceptions, concernant la réception du prince Fushimi, et réclamant un crédit de cinq à six cents dollars pour cette fin.

Résolu : D'acquiescer à cette demande.

2.—Lue une lettre de M. Ethier, concernant l'agrandissement du parc LaFontaine.

Résolu : De demander à M. Ethier de mettre devant la Commission la loi passée à la dernière session à ce sujet.

3.—Soumise une lettre de la "Montreal Water & Power Co.", concernant la pose d'un tuyau à l'eau dans la rue Lasalle.

Résolu : De demander au Département en Loi des instructions à ce sujet afin de procéder légalement.

4.—Avis à la Cité, relativement à l'expropriation de certains terrains dans la municipalité du village de DeLorimier.

Résolu : De donner instruction au Département en Loi de faire ce que requis dans l'intérêt de la Ville.

Ald. Dagenais, moved in

Amendment : That Dr. M. O. B. Ward be appointed statistician.

Ald. Levy moved in

Sub-amendment : That the question of this appointment be deferred until next meeting.

And the question having been put upon the said sub-amendment, the meeting divided :

Ayes : Lévy, Nault and Lévesque... 3

Nays : Ward, O'Connell and Martin... 3

The votes being equally divided, the Chairman voted in the negative, so the motion was lost.

The question was then put upon the amendment, when the meeting divided :

Yeas : Ward, O'Connell, Marin and Dagenais—4.

Nays : Lévy, Nault and Lévesque—3.

It therefore passed in the affirmative, and it was

Resolved : Accordingly.

It was also

Resolved : That the report of the Medical Health Officer, showing that Dr. M. O. B. Ward has passed a favorable examination, be received and adopted.

6.—*Resolved* : That the Sanitary Engineer be authorized to procure, from the City Hall Committee, the articles of furniture needed for the sanitary museum and bureau for the inspection of plumbers.

7.—*Resolved* : That the Sanitary Engineer be authorized to expend a sum not exceeding \$72.25 for maintenance of public baths, according to the details specified in his report.

8.—*Resolved* : That the Chairman be authorized to interview the Montreal Light, Heat & Power Company respecting the question of lighting of the public baths.

9.—*Resolved* : That the regulations for the baths, in force last year, be approved and enforced during the coming season.

10.—*Resolved* : That the public baths be opened Monday week, 10th, instant, or sooner if temperature permits.

11.—*Resolved* : That the consideration of the report of the visit of Dr. J. E. Laberge and Mr. L. A. Lafond of the Contagious Diseases Department, to Detroit, to study the system of medical school inspection of that City, be deferred.

12.—On motion of Ald. Levesque, it was

Resolved : That an order be given to Mr. O. David, No. 5 Brebeuf Street, for the building of a vehicle for the conveyance of disinfecting apparatus; and that the price do not exceed \$185 with \$35 extra for bob-sleighs to permit of its being used in winter as well as in summer time.

Adjourned.

I. J. FLYNN,
Secretary.

FINANCE COMMITTEE

Report of meeting held the 31st of May

Present: Ald. Payette, chairman, L. A. Lapointe, Sadler, Guay, White and Houlé.

1.—Submitted a report from the sub-committee on Receptions anent the reception to Prince Fushimi, and asking for an appropriation of five or six hundred dollars for said purpose.

Resolved : To grant said request.

2.—Read a letter from Mr. Ethier concerning the extension of LaFontaine park.

Resolved : To ask Mr. Ethier to lay before the Committee the law, passed at the last session, in this connection.

3.—Submitted a letter from the Montreal Water & Power Co., anent the laying of a water main in Lasalle street.

Resolved : To ask the Law Department for instructions in order to proceed legally.

4.—Notice to the City concerning the expropriation of certain lots in the municipality of the village of DeLorimier.

Resolved : That the City attorneys be instructed to do what is necessary in the City's interest.

5.—Une délégation se présente pour appuyer la requête des hôpitaux demandant l'exemption de la taxe d'eau.

Résolu : Que cette question sera prise en considération lorsque sera étudié le règlement pour diminuer la taxe de l'eau.

6.—Soumise une offre de \$500, de la part de M. T. Charpentier, pour les matériaux de la bâtisse Préfontaine.

Résolu : D'accepter cette offre, si le prix offert est approuvé par l'inspecteur des Edifices.

7.—*Résolu* : D'approuver le paiement des sommes suivantes : \$50.00 à M. Lafond, par la Commission d'Hygiène, pour services comme secrétaire de l'inspection médicale des écoles ; \$10.00 à M. Chas-E. Gagnon, pour traduction du cahier des charges re enlèvement des charognes, par la Commission de l'Incineration ; \$129.78 à M. Léandre Coutu pour construction et peinture d'échelles, par la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

8.—Soumis un rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage, pour un crédit de \$139.50 afin de payer M. Rodden, architecte, pour travaux en rapport avec les améliorations exécutées au poste des pompiers No 2.

Résolu : De le renvoyer à la sous-commission des Réclamations.

9.—Rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage, recommandant de payer \$600 aux héritiers de feu le pompier James Reddy.

Résolu : De recommander au Conseil de payer cette somme conformément à l'opinion des avocats de la Cité.

10.—Rapport de la Commission de Police, recommandant une augmentation de salaire de \$200 à M. Burns, secrétaire du Bureau des Détectives.

Résolu : De recommander au Conseil d'augmenter ce salaire de \$100 depuis le 1er mai dernier jusqu'à la fin de l'année.

11.—*Résolu* : De recommander au Conseil d'autoriser les Recorders de la Cité à faire prêter serment aux commis chargés de la perception des taxes comme huissiers de la Cour du Recorder, savoir : MM. H. de Martigny, Louis Arnoldi, Armand Auger, F.-D. Tighe, Alph.-A. Lapointe et F.-D. Beausoleil.

12.—La question de la nomination d'un inspecteur de licences étant prise en considération, il est proposé par M. l'échevin Houlé et

Résolu : Que M. Joseph Daigneault soit nommé temporairement et avec l'entente qu'il devra s'en aller s'il ne prouve pas qu'il a les qualités requises pour remplir les devoirs de cette charge.

13.—Soumis un état des finances de la Cité pour la semaine du 22 au 30 mai :

Soutiré d'après le dernier état.		\$ 19,118	
Deboursés depuis.	\$121,741		
Débentures retirées.	250,000		
		371,741	

			\$390,859
Recettes.	\$ 59,297		
Emprunts temporaires.	250,000		
		\$309,297	

Découvert jusqu'à date.		\$81,562	
------------------------------	--	----------	--

Il est alors
Résolu : D'adopter la formule soumise par le trésorier de la Cité relativement à l'emprunt de \$2,000,000.

14.—A la demande de l'échevin Houlé, il est
Résolu : De faire rapport au Conseil recommandant de donner instruction au greffier de la Cité d'avertir la Cie "Montreal Water & Power" de poser des tuyaux à l'eau dans la rue Gilford, entre la rue Cardinal et l'avenue Papineau, sur toute la partie qui n'est pas encore desservie par ladite Compagnie. Un rapport à ce sujet devant aussi être préparé par M. Janin, surintendant de l'Aqueduc.

Ajournement.
L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 31 mai

Sont présents : MM. les échevins Larivière, président, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

5.—A delegation appeared before the Committee in support of the petition from hospitals asking that they be exempted from paying the water tax.

Resolved : That consideration of said question be deferred until the by-law, for a reduction of the water rates, shall be considered.

6.—Submitted an offer made by Mr. T. Charpentier, of \$500 for building materials of the Préfontaine property.

Resolved : That said offer be accepted, provided it be approved of by the building inspector.

7.—*Resolved* : That the payment of the following sums be approved of : \$50 to Mr. Lafond by the Hygiene Committee, as secretary of the Medical school inspection ; \$10 to Mr. Chas. E. Gagnon for the translation of specifications re removal of carryon by the Incineration Committee ; \$129.78 to Mr. Léandre Coutu for the construction and painting of ladders, which work was ordered by the Fire and Light Committee.

8.—Submitted a report from the Fire and Light Committee for an appropriation of \$139.50 to pay Mr. Rodden, architect, for work concerning improvements made to No. 2 Fire Station.

Resolved : That said report be referred to the sub-committee on Claims.

9.—Report from the Fire and Light Committee recommending that a sum of \$600 be paid to the heirs of late fireman James Reddy.

Resolved : To recommend to Council that said sum be paid according to the City attorneys' opinion.

10.—Report of the Police Committee recommending an increase of salary, of \$200 to Mr. Burns, secretary of the detective Bureau.

Resolved : To recommend to Council an increase of salary of \$100 to commence from the 1st of May last till the end of the year.

11.—*Resolved* : To recommend to Council that authority be given to the Recorders of the City to "swear in" the clerks, entrusted with the collection of taxes, as bailiffs of the Recorder's Court, to wit : Messrs H. deMartigny, Louis Arnoldi, Armand Auger, F. D. Tighe, Alp. A. Lapointe and F. D. Beausoleil.

12.—The matter of appointing a license inspector being considered, it was moved by Ald. Houlé and

Resolved : That Mr. Joseph Daigneault be temporary appointed on the understanding that he will have to resign should it be proved that he is not qualified to fill the duties of said position.

13.—Submitted the following cash statement of the City, from the 22nd of May to the 30th of May.

Overdraft from last statement.		\$ 19,118
Disbursements since.	\$121,741	
Bonds overdrawn.	250,000	
		371,741

			\$390,859
Receipts since.	59,297		
Temporary loans.	250,000		
		309,297	

Overdraft this date.		\$ 81,562
---------------------------	--	-----------

It was then
Resolved : To approve of the form submitted by the City treasurer concerning the \$2,000,000 loan.

14.—At the request of Ald. Houlé, it was
Resolved : That a report be made to Council recommending that the City clerk be instructed to notify the Montreal Water & Power Co., to lay a water main in Gilford street, between Cardinal street and Papineau avenue; the whole portion of which is not yet supplied with water by said Company; also that a report be prepared on the matter by Mr. Janin, superintendent of the Water department.

Adjourned.
L. O. DAVID,
City Clerk.

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 31st May.

Present : Ald. Larivière, chairman, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell and J. B. A. Martin.

DELEGATIONS

1.—MM. les échevins Marin et Bumbray se présentent devant la Commission au sujet du mauvais état de la chaussée de la rue Saint-Catherine, à partir de l'extrémité Est du pont de la compagnie du Pacifique Canadien jusqu'aux limites Est de la Ville, et ils demandent que cette partie de ladite rue soit pavée d'une manière permanente.

M. Pêchevin Payette, président de la Commission des Finances, présent à l'assemblée, déclare que la Commission des Finances pourra probablement réaliser un montant de \$60,000 à \$70,000 pour des pavages permanents.

Question différée.

2.—M. Pêchevin Payette, accompagné d'une délégation composée de MM. Lamoureux, Rivest, Chouinard, Mallette, Pilon, Trudeau et Corbeil, soumet une requête signée par certains propriétaires et locataires de la rue Ontario, à partir du boulevard Saint-Laurent jusqu'à la rue Saint-Denis, se déclarant en faveur du pavage en scorie tel que posé sur la rue Ontario, entre le boulevard Saint-Laurent et la ruelle Saint-Hypolite, et demandant cette sorte de pavage jusqu'à la rue Saint-Denis.

M. Pêchevin Payette déclare que les citoyens de la rue Ontario ne veulent pas d'autre pavage que le pavage en scorie, et il demande que la résolution, adoptée à la dernière séance et ordonnant que ladite partie de la rue Ontario soit réparée en pavage Hassam, soit abrogée.

M. Glass, représentant de la "Powell Paving Co.", déclare que le pavage Hassam est aussi bon et durable que le pavage en blocs de scorie.

Et un débat s'engageant,

M. L.-J. Ethier, avocat en chef de la Ville, déclare, à la demande de M. le président, que les règles du Conseil s'appliquent aussi aux Commissions et que, pour abroger la résolution adoptée à la dernière séance de la Voirie, il faut que l'abrogation soit votée par un vote plus fort que celui donné pour l'adoption, suivant l'article 64 des règlements du Conseil et des Commissions.

Question différée à la prochaine séance.

3.—M. Pêchevin Guay se présente devant la Commission et demande que l'on pave la partie de la rue Notre-Dame, en face de l'église Saint-Henri.

Question différée, la Commission n'ayant pas de fonds disponibles pour des pavages permanents.

4.—M. Pêchevin Duquette se présente devant la Commission à l'appui d'une requête des propriétaires intéressés demandant l'effacement des lignes homologuées de la rue Bienville, entre les rues Garnier et Dufferin.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que les lignes homologuées de la rue Bienville, à partir de la rue Garnier jusqu'à la rue Dufferin, soient effacées, et, de plus, que les avocats de la Ville soient priés d'exercer les procédures nécessaires à cet effet.

5.—M. W.-G. McDonald se présente devant la Commission et demande que lui soit adjugé le contrat pour la construction de l'égoût de l'avenue Papineau. Il allègue qu'il est citoyen de Montréal et que M. Lapointe, qui a obtenu le contrat, demeure en dehors de la Ville.

M. le président fait remarquer à M. McDonald que sa soumission est beaucoup plus élevée que celle de M. Lapointe et que sa demande ne peut être prise en considération.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

COMMISSION DE L'AQUEDUC

Compte rendu de l'assemblée du 31 mai

Sont présents: MM. les échevins Clearihue, président, Turner, Dagenais, Marin et Lévesque.

1.—M. l'échevin Larivière se présente devant la Commission au sujet de la fourniture de l'eau aux citoyens résidant à Rosemont. Le surintendant informe la Commission que le coût de la pose d'une conduite-maîtresse pour approvisionner Rosemont serait d'environ \$17,000.

Après délibération,

Sur proposition de M. l'échevin Dagenais, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant

DELEGATIONS.

1.—Ald. Marin and Bumbray appeared before the Committee anent the bad state of the Ste. Catherine street roadway, from the eastern end of the Canadian Pacific Railway bridge to the eastern limits of the City, and they asked that the said part of street be paved with permanent paving.

Ald. Payette, chairman of the Finance Committee, present at the meeting, stated that the Finance Committee might possibly have an amount of \$60,000 or \$70,000 for permanent pavings.

Consideration deferred.

2.—Ald. Payette, accompanied by a delegation composed of Messrs. Lamoureux, Rivest, Chournard, Mallette, Pilon, Trudeau and Corbeil, submitted a petition, signed by certain proprietors and tenants of Ontario street, from St. Lawrence boulevard to St. Denis street favoring scoria block paving being laid such as is already laid in Ontario street, between St. Lawrence boulevard and St. Hypolite lane, and asked that the said paving be continued as far as St. Denis street.

Ald. Payette stated that the citizens of Ontario Street did not want anything else but scoria block paving and they asked, that the resolution adopted at the last meeting ordering that the said portion of Ontario street, be paved with Hassam paving, be repealed. Mr. Glass, representing the Powell Paving Co., stated that the Hassam paving was just as good as paving with scoria blocks.

And a debate arising, Mr. L. J. Ethier, Chief City Attorney, at the request of the chairman, stated that the rules of Council were also applicable to Committees, and that, in order to repeal a resolution adopted at the Board Committee, at its last meeting, a larger vote must be cast than that given in favor of the original proposition. This was according to article 64 of the rules of Council and Committees.

Consideration deferred until next meeting.

3.—Ald. Guay appeared before the Committee and asked that a part of Notre Dame street, opposite St. Henry Church, be paved.

Consideration deferred, the Committee having no available funds for permanent pavings.

4.—Ald. Duquette appeared before the Committee in support of a petition from interested proprietors asking that the homologated lines on Bienville street, between Garnier and Dufferin streets be erased.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the homologated lines on Bienville street, from Garnier to Dufferin streets be erased; and, moreover, that the City attorneys be instructed to take the necessary proceedings to that effect.

5.—Mr. W. G. McDonald appeared before the Committee and asked that he be awarded the contract for the building of the Papineau avenue sewer. He claimed he was a citizen of Montreal while Mr. Lapointe who was awarded the contract, lives outside of the City.

The Chairman pointed out to Mr. McDonald that his tender was a great deal higher than Mr. Lapointe's tender and that his request could not be considered.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary.

WATER COMMITTEE

Report of meeting held the 31st of May.

Present: Ald. Clearihue, chairman, Turner, Dagenais, Marin and Lévesque.

1.—Ald. Larivière appeared before the Committee in regard to supplying the residents of Rosemont with water. The superintendent informed the Committee that the cost of laying a main pipe to supply Rosemont would be about \$17,000.

After much deliberation,

On motion of Ald. Dagenais, it was

un crédit de \$17,000 aux fins d'approvisionner Rosemont d'eau.

2.—Soumis et lu un rapport du surintendant demandant un crédit de \$5,000, à l'effet de continuer les travaux préliminaires en rapport avec l'aqueduc projeté.

Après avoir pris en considération le rapport en question, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit de \$5,000 pour les travaux mentionnés dans le rapport du surintendant.

Ajournement.

FRANK DOWD,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 3 juin.

Son Honneur le Maire H.-A. Ekers occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houllé, Guay, David, Roy et Molson.

REQUETES, ETC.

1.—Du conseil municipal de De Lorimier, demandant à la Ville de payer la moitié du coût de l'égoût de la rue Iberville.

2.—De contribuables du square Saint-Louis, se plaignant du gros trafic qui circule dans certaines rues.

Renvoyées à la Commission de la Voirie.

3.—De MM. Hall Bros, Art. Lacroix, Therrien & Gareau et F. Schliefer, à l'effet d'ouvrir des cours à bois.

4.—De contribuables du quartier La Fontaine, contre l'ouverture d'une cour à bois dans la rue Saint-Timothée.

5.—De M. D.-R. Brown, à l'effet d'ériger une certaine construction dans l'avenue Papineau.

Renvoyées à la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

6.—De la "Montreal Light, Heat & Power Co., répondant à l'offre du Conseil, en date du 4 février 1907.

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin ROBILLARD, appuyé par M. l'échevin LABRECQUE,

Propose: De renvoyer cette lettre à une Commission spéciale, composée de MM. les échevins Lévesque, DeSerres, Lévy, Mercier, Lavallée, Ward et M. Martin, avec instructions de s'aboucher avec la Compagnie et de suggérer une solution de la question de l'éclairage.

M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin LEVESQUE, propose en

Amendement: Que ladite proposition soit amendée en en biffant tous les mots après les mots: "De renvoyer cette lettre à" et de les remplacer par les mots: "la Commission des Incendies et de l'Éclairage."

Déclaré hors d'ordre par Son Honneur le Maire, en vertu de la règle 51.

Ladite proposition étant mise aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Payette, Larivière, Proulx, Duquette, Major, Robillard, Labrecque, Leclair, Giroux, Laviolette, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Houllé et Guay—16.

Contre: Yates, Clearihue, Dagenais, Turner, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Lévy, DeSerres, N. Lapointe, Mercier, O'Connell, Gadbois, Robinson, Ward, M. Martin, Lévesque, David, Roy et Molson—21.

Ladite proposition est ainsi négative.

Sur ce, M. l'échevin GADBOIS, appuyé par M. l'échevin M. MARTIN,

Propose: Que, au lieu de nommer une Commission spéciale, le Conseil prenne en considération le cahier des charges pour la fourniture de l'électricité et du gaz afin de de-

Resolved: To report to Council asking for an appropriation of \$17,000, to supply Rosemont with water.

2.—Submitted and read a report from the superintendent, asking for an appropriation of \$5,000, to continue the preliminary work in connection with the proposed aqueduct.

After consideration of said report, it was

Resolved: To report to the Council asking for an appropriation of \$5,000, as per superintendent's report.

Adjourned.

FRANK DOWD,
Secretary.

CITY COUNCIL

Report of special meeting held the 3rd of June.

His Worship the Mayor H. A. Ekers, Esq., in the chair.
Present: Ald. Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Bumbray, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, Stearns, Lévy DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houllé, Guay, David, Roy and Molson.

PETITIONS.

1.—From council of De Lorimier, asking the City to pay one half of the cost of a sewer on Iberville street.

2.—From ratepayers St. Louis square, complaining of heavy traffic on certain streets.

Referred to Road Committee.

3.—From Hall Bros, Art. Lacroix, Therrien & Gareau and F. Schliefer, to open wood yards.

4.—From ratepayers La Fontaine ward, against the establishment of a wood yard on St. Timothy street.

5.—From D. R. Brown, to erect a certain building on Papineau avenue.

Referred to Fire and Light Committee.

6.—From Montreal Light, Heat & Power Co., replying to offer of Council of 4th February 1907.

And a debate arising,

Ald. ROBILLARD moved, seconded by Ald. LABRECQUE,

"That said letter be referred to a special Committee composed of Ald. Lévesque, DeSerres, Lévy, Mercier, Lavallée, Ward and M. Martin, with instructions to confer with the Company and suggest a settlement of the lighting question."

Moved in amendment by Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. LEVESQUE,

"That said motion be amended by striking therefrom all the words after the word: "referred" and replacing them by the words: "Fire and Light Committee."

Ruled out of order by His Worship the Mayor, in view of Rule 51.

The vote being taken on the motion, the Council divided:

Yeas: Payette, Larivière, Proulx, Duquette, Major, Robillard, Labrecque, Leclair, Giroux, Laviolette, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Houllé and Guay—16.

Nays: Yates, Clearihue, Dagenais, Turner, Bumbray, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, Lévy, DeSerres, N. Lapointe, Mercier, O'Connell, Gadbois, Robinson, Ward, M. Martin, Lévesque, David, Roy and Molson—21.

So it passed in the negative.

Ald. GADBOIS then moved, seconded by Ald. M. MARTIN,

"That, instead of appointing a special Committee, the Council consider the specification for the supply of elec-

mander des soumissions publiques séparées pour ces deux services.

M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin LEVESQUE, propose en

Amendement: Que ladite lettre soit renvoyée à la Commission des Incendies et de l'Éclairage pour examen et rapport.

Le Conseil se partage sur ledit amendement:

Pour: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Lévy, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Robinson, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Lévesque, Houlé, David et Molson—32.

Contre: Gadbois, Ward, M. Martin, Guay—4.

Ledit amendement est ainsi affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.

7.—Du Conseil des Arts et Manufactures, invitant le Conseil à assister à la distribution annuelle de ses prix.

Déposée aux archives.

8.—Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin LEVY, il est

Résolu: Qu'un congé de deux mois soit accordé à M. l'échevin Stearns.

9.—M. l'échevin Gadbois soumet certaines questions qui sont renvoyées à la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

OPINIONS

10.—Du Département en Loi:

(1) Sur les changements effectués dans l'ordre du jour aux assemblées mensuelles du Conseil;

(2) A propos de l'enquête récente *re* Téléphone;

(3) Au sujet du nouveau circuit sur la ligne du Terminal.

Déposées aux archives.

ACTES

11.—Quittances en faveur de la Ville par:

(1) M. Guindon *et al*;

(2) O. A. Goyette;

(3) M. G. Larochelle.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: D'approuver ces actes et d'autoriser le Maire et le greffier de la Ville à les signer au nom de la Ville.

AVIS DE MOTIONS

12.—De M. l'échevin Proulx, à l'effet d'amender le règlement No 333.

13.—De M. l'échevin Proulx, à l'effet d'adopter un règlement *re* paix et bon ordre.

RAPPORTS

14.—De la Commission des Finances, à l'effet de donner instructions à la "Montreal Water & Power Co." de poser des conduites d'eau dans les rues Cowan et Brébeuf.

15.—De la Commission des Finances, à l'effet de procéder à l'expropriation de la rue Saint-Antoine (4ème section).

16.—De la Commission des Finances, à l'effet de vendre certaine propriété située dans le quartier Saint-Henri.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin WHITE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

17.—De la Commission des Finances, à l'effet de régler des réclamations et des jugements s'élevant à \$202.50, à \$956.70, et à \$3,947.07.

18.—De la Commission des Finances, à l'effet d'assermenter certains percepteurs de taxes.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin WHITE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

19.—De la Commission des Finances, souscrivant aux rapports de la Commission de la Voirie à l'effet de construire des égouts:

(1) Dans la rue Verchères, et

(2) Dans l'avenue Emma.

tricity and gas in order to call separate public tenders for both services."

Moved in amendment by Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. LEVESQUE:

"That said letter of the M. L. H. & P. Co., be referred to the Fire and Light Committee for examination and report."

The Council divided on said amendment:

Yeas: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Bumbray, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, Lévy, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Robinson, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Lévesque, Houlé, David and Molson—32.

Nays: Gadbois, Ward, M. Martin, Guay—4.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

7.—From Council of Arts and Manufactures, inviting Council to attend annual distribution of prizes.

Filed of record.

8.—On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. LEVY, it was

Resolved: That two months leave of absence be granted to Ald. Stearns.

9.—Ald. Gadbois submitted certain questions which were referred to the Fire and Light Committee.

OPINIONS.

10.—From Law Department on,

(1) Changes made to the order of the day of monthly meetings of Council.

(2) On recent telephone enquiry.

(3) On new railway route on line of Terminal Railway Co.

Filed of record.

DEEDS.

11.—Acquittances to the City by

(1) M. Guindon *et al*.

(2) O. A. Goyette.

(3) M. G. Larochelle.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said deeds be approved of and that His Worship the Mayor and the City clerk, be authorized to sign the same on behalf of the City.

MOTIONS.

12.—By Ald. Proulx, to amend By-law No. 333.

13.—By Ald. Proulx, for a by-law *re* peace and good order.

REPORTS.

14.—From Finance Committee, to instruct M. W. & P. Co. to lay mains in Cowan and Brébeuf streets.

15.—From Finance Committee, to proceed with expropriation of St. Antoine street (4th section).

16.—From Finance Committee, to sell a certain property situated in St. Henri ward.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. WHITE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

17.—From Finance Committee, to settle claims and judgments amounting to \$202.50; \$956.70 and \$3,947.07.

18.—From Finance Committee, to swear in certain tax collectors.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WHITE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

19.—From Finance Committee, concurring in reports of the Road Committee for the construction of sewers in

(1) Verchères street.

(2) Emma Avenue.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

20.—De la Commission des Finances, refusant de souscrire à un rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$1,000 pour refaire le trottoir permanent autour de l'église de Sainte-Cunégonde.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin WHITE, il est

Résolu: Que ledit rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté. (MM. les échevins N. Lapointe et M. Martin dissidents).

21.—De la Commission des Finances, souscrivant à un rapport de la Commission de Police qui demande un crédit de \$125 à l'effet d'acheter un dactylographe.

22.—De la Commission des Finances, souscrivant, jusqu'à concurrence de \$100 seulement, à un rapport de la Commission de Police, qui demande un crédit de \$200 pour augmenter le salaire de J.-P. Burns.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin PROULX, il est

Résolu: Que lesdits rapports de la Commission des Finances soient reçus et adoptés.

23.—De la Commission des Finances, souscrivant à un rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage à l'effet de payer \$600 aux héritiers de feu le pompier Charles Reddy.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin YATES, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

24.—De la Commission des Finances, souscrivant à un rapport de la Commission des Parcs et Traverses qui demande un crédit de \$750 à l'effet d'améliorer le square Dominion et d'accepter le monument Strathcona & South Africa.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

25.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'adjuger un certain contrat à M. M. Lapointe.

26.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'effacer les lignes homologuées de la rue Bienville.

27.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'adjuger un certain contrat à M. L. Giguère.

28.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'adjuger un certain contrat à M. L. Giguère.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin J.-B.-A. MARTIN, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

29.—De la Commission de la Voirie, demandant un crédit de \$1,530.

Renvoyé à la Commission des Finances.

30.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de permettre à la "Montreal Street Ry. Co." d'exploiter un circuit sur la ligne du Terminal.

Question différée à la demande de M. l'échevin Clearihue.

31.—De la Commission de Police, à l'effet de soumettre à l'approbation du Conseil un plan de l'écurie centrale.

32.—De la Commission de Police, à l'effet d'opérer le viement d'un montant de \$300.

Sur proposition de M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin ROY, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

33.—De la Commission de Police, demandant des crédits de \$1,200 et de \$5,920.82 au sujet de la grève des débardeurs.

Renvoyés à la Commission des Finances.

34.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, au sujet de la demande de MM. M. Demers & Frères, à l'effet d'ouvrir un clos de bois.

M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin MERCIER, propose: Que la permission demandée soit accordée.

M. l'échevin White allègue que ledit rapport est irrégulier, n'étant pas conforme aux règles 91 et 92.

Son Honneur le Maire décide que ledit rapport est dans l'ordre.

La proposition étant mise aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Yates, Clearihue, Dagenais, Robillard, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Lévy, Leclaire, N. La-

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

20.—From Finance Committee, declining to concur in a report of the Road Committee for an appropriation of \$1,000 to resurface permanent sidewalk around Ste. Cunégonde church.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WHITE, it was

Resolved: That said report of the Finance Committee be received and adopted. (Ald. M. Martin and N. Lapointe dissenting).

21.—From Finance Committee concurring in a report of the Police Committee for an appropriation of \$125 to purchase a typewriter.

22.—From Finance Committee, concurring but to the amount of \$100 only, in a report of the Police Committee, for an appropriation of \$200 to increase the salary of J. P. Burns.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. PROULX, it was

Resolved: That said reports of the Finance Committee be received and adopted.

23.—From Finance Committee, concurring in a report of the Fire and Light Committee to pay \$600 insurance to heirs of late fireman Charles Reddy.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. YATES, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

24.—From Finance Committee, concurring in the report of the Parks and Ferries Committee for an appropriation of \$750 to improve Dominion square and to accept Strathcona & South Africa Monument.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBILLARD, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

25.—From Road Committee, to award a certain contract to M. Lapointe.

26.—From Road Committee, to erase homologated lines of Bienville street.

27.—From Road Committee, to award a certain contract to L. Giguère.

28.—From Road Committee, to award a certain contract to L. Giguère.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. J. B. A. MARTIN, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

29.—From Road Committee, for an appropriation of \$1,530.

Referred to Finance Committee.

30.—From Road Committee, to allow M. S. Ry. Co. to operate a line on Terminal route.

Consideration deferred at the request of Ald. Clearihue.

31.—From Police Committee, submitting for approval plan of a central stable.

32.—From Police Committee, to vary a sum of \$300.

On motion of Ald. PROULX, seconded by Ald. ROY, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

33.—From Police Committee, for appropriations of \$1,200 and \$5,920.82, ament the longshoremen's strike.

Referred to Finance Committee.

34.—From Fire and Light Committee, ament the application of M. Demers & Bros, to open a wood yard.

Ald. YATES moved, seconded by Ald. MERCIER,

"That the leave sought for be granted."

Ald. White contended that said report was irregular, not being in compliance with rules 91 and 92.

His Worship the Mayor decided that said report was in order.

The motion being put the Council divided:

Yeas: Yates, Clearihue, Dagenais, Robillard, Bumbray, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, Lévy, Leclaire, N. La-

pointe, Giroux, O'Connell, White, Robinson, J.-B.-A. Martin, Séguin, Marin, Lévesque, Houllé et David—21.

Contre: Proulx, Duquette, Labrecque, Turner, Laviolette, Nault, Roy et Molson—8.

Ladite proposition est ainsi affirmative, et il est

Résolu: En conséquence.

35.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de permettre à la "Dunlop Tire & Rubber Goods Co." d'ériger une machine à vapeur.

36.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de permettre à M. Dupuis et à M. Emile Delisle d'ériger une écurie.

37.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de permettre à la "Canadian Express" d'ériger une écurie.

38.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet d'adjuger des contrats pour le charbon.

39.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, au sujet de plaintes contre deux théâtres.

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

40.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$437.50.

Sur proposition de M. l'échevin LAVIOLETTE, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté. (M. les échevins Yates et White dissidents).

41.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, au sujet de la production de l'électricité par la consommation des déchets.

Ordonné: De le renvoyer de nouveau à ladite Commission.

42.—De la Commission de l'Aqueduc, à l'effet de ratifier l'adjudication de contrats pour la fourniture du charbon.

Sur proposition de M. l'échevin CLEARIHUE, appuyé par M. l'échevin LEVESQUE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

43.—De la Commission de l'Aqueduc, demandant des crédits de \$5,000, de \$3,098.70 et de \$1,700.

Renvoyé à la Commission des Finances.

44.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, commandant de protester la "Montreal Water & Power Co."

Question différée à la demande de M. l'échevin White.

45.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, demandant un crédit de \$300.

Renvoyé à la Commission des Finances.

46.—De la Commission des Parcs et Traverses, à l'effet de paver une partie du poste d'observation.

47.—De la Commission des Parcs et Traverses, à l'effet d'adjuger des contrats pour fourniture de charbon.

Sur proposition de M. l'échevin ROBILLARD, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

48.—De la Commission des Parcs et Traverses, demandant un crédit de \$2,000.

Renvoyé à la Commission des Finances.

ORDRE DU JOUR

49.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération une proposition de M. l'échevin Roy demandant un rapport sur la production de l'électricité au moyen de la consommation de déchets,

Sur proposition de M. l'échevin LEVY, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est

Résolu: Que la question de produire l'énergie électrique par la combustion des déchets soit renvoyée à la Commission des Incendies et de l'Éclairage, avec instructions d'étudier cette question et de faire rapport quant aux moyens à adopter et quant aux dépenses à encourir pour l'installation de l'usine à laquelle il est fait allusion dans la lettre du surintendant du service de l'Éclairage, en date du 26 avril dernier, annexée au rapport présenté ce jour au Conseil et renvoyé à la Commission des Incendies et de l'Éclairage; et que M. l'échevin Roy soit invité à prendre part aux délibérations de la Commission sur cette question.

50.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet de permettre à la Compagnie de Chemin de fer électrique des Comtés du Sud de pénétrer dans la Ville.

pointe, Giroux, O'Connell, White, Robinson, J. B. A. Martin, Séguin, Marin, Lévesque, Houllé and David—21.

Nays: Proulx, Duquette, Labrecque, Turner, Laviolette, Nault, Roy and Molson—8.

So it was carried and
Resolved: Accordingly.

35.—From Fire and Light Committee, to allow The Dunlop Tire & Rubber Goods Co., to erect a steam engine.

36.—From Fire and Light Committee, to allow M. Dupuis and Emile Delisle to erect a stable.

37.—From Fire and Light Committee, to allow Canadian Express Co. to erect a stable.

38.—From Fire and Light Committee, to award contracts for coal.

39.—From Fire and Light Committee, anent complaint against two theatres.

On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. ROBIL-LARD, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

40.—From Fire and Light Committee, to vary a sum of \$437.50.

On motion of Ald. LAVIOLETTE, seconded by Ald. ROBILLARD, it was

Resolved: That said report be received and adopted. (Ald. Yates and White dissenting).

41.—From Fire and Light Committee, anent the production of electric energy from garbage.

Ordered: To be referred back to said Committee.

42.—From Water Committee, to ratify contracts for coal.

On motion of Ald. CLEARIHUE, seconded by Ald. LEVESQUE, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

43.—From Water Committee, for appropriations of \$5,000, \$3,098.70 and \$1,700.

Referred to Finance Committee.

44.—From Hygiene and Statistics Committee, recommending that the Montreal Water and Power Co. be protested.

Consideration deferred at the request of Ald. White.

45.—From Hygiene and Statistics Committee, for an appropriation of \$300.

Referred to Finance Committee.

46.—From Parks and Ferries Committee, to pave a portion of lookout.

47.—From Parks and Ferries Committee, to award contracts for coal.

On motion of Ald. ROBILLARD, seconded by ald LAVALLEE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

48.—From Parks and Ferries Committee, for an appropriation of \$2,000.

Referred to Finance Committee.

ORDER OF THE DAY.

49.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. Roy for a report on the manufacture of electricity from garbage,

On motion of Ald. LEVY, seconded by Ald. DAGENAIS, it was

Resolved: That the question of producing electric energy by the combustion of garbage be referred to the Fire and Light Committee, with instructions to consider the same and report as to the means to be taken and as to the expenditure to be incurred for the installation of the plant referred to in the letter from the superintendent of the Light Department, under date of 26th April ult., annexed to the report presented this day, to the Council and referred to the Fire and Light Committee, and that Ald. Roy be invited to participate in the deliberations of the Committee on this matter.

50.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the Southern Counties Electric railway to enter the City,

A ce sujet, est soumise une opinion du Département en Loi.

Sur proposition de M. l'échevin J.-B.-A. MARTIN, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que cette opinion, ainsi que tous autres documents, requêtes, etc., ainsi que le projet de règlement du "Montreal & Southern Counties Ry." soient renvoyés à une Commission spéciale composée de MM. les échevins Payette, Larivière, Sadler, Turner, Dagenais, du proposeur et du secondeur, pour en faire l'étude et faire rapport à une assemblée subséquente, cet item devant conserver son rang sur l'ordre du jour.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Greffier-adjoint de la Ville.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 4 juin

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

DELEGATIONS

1.—M. l'échevin Bumbray se présente devant la Commission à l'appui de l'offre faite par la "Montreal Land & Improvement Co." de céder à la Ville, gratuitement et sans conditions, la rue Valois, entre les rues Ste-Catherine et Ontario.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que ladite offre de la "Montreal Land & Improvement Co." soit acceptée gratuitement et sans conditions; et, de plus, qu'un acte notarié soit préparé en conséquence.

2.—M. l'échevin Dagenais se présente devant la Commission et demande que l'on remédie au mauvais état de la chaussée de l'avenue Atwater, à partir du pont jusqu'à la rue St-Patrice.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière d'améliorer ladite partie de la rue en question.

3.—M. l'échevin Guay se présente devant la Commission et se plaint de la manière dont on remplit les trous dans le macadam du quartier St-Henri. Il dit que les trous sont remplis avec plus de terre que de pierre.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

4.—M. l'échevin Laviolette se présente devant la Commission et demande que l'on change le nom de la rue des Veuves.

Question différée.

5.—M. l'échevin L.-A. Lapointe se présente devant la Commission pour l'informer que la passerelle, au pied de la rue Berri, est presque terminée, et demande qu'avis soit donné à la Compagnie du Pacifique Canadien de se conformer aux conditions stipulées dans la convention passée entre la Ville de Montréal et ladite Compagnie, le 3 juillet 1902, par devant Mtre Dunton, N.P., au sujet du pavage de son entrevoie, en blocs de granit, sur la rue des Commissaires, à partir de la rue Berri jusqu'au marché Bonsecours, et aussi de ne pas faire stationner, durant le jour, ses wagons sur cette partie de ladite rue.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de communiquer à la Compagnie du Pacifique Canadien une copie de ladite convention en date du 3 juillet 1902, avec prière de s'y conformer; faute de quoi les procédures légales seront prises pour faire enlever sa voie sur la rue des Commissaires; et, aussi, de donner avis à la "Montreal Street Ry. Co." de paver sa voie, son entrevoie et 18 pouces en dehors de sa voie sur la rue des Commissaires, à partir de l'extrémité Est du marché Bonsecours jusqu'à la rue Berri.

6.—M. l'échevin Lavallée se présente devant la Commission et demande que la partie terminée des réparations de la rue Amherst, entre les rues Ste-Catherine et Ontario, soit nettoyée et arrosée; et aussi, de réparer le pavage de

Submitted an opinion from the Law Department in this connection.

On motion of Ald. J. B. A. MARTIN, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said opinion, together with all other documents, petitions, etc., as well as the draft of by-law, concerning the Montreal and Southern Counties Railway, be referred to a Committee composed of Aldermen Payette, Larivière, Sadler, Turner, Dagenais, the mover and seconded, with instructions to consider the same and report at a subsequent meeting of Council, such item to retain its rank on the Order of the Day.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. CLEARIHUE,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 4th of June.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell and J. B. A. Martin.

DELEGATIONS

1.—Ald. Bumbray appeared before the Committee in support of the offer made by the Montreal Land and Improvement Co. to cede to the City, gratuitously and without conditions, Valois street, between Ste. Catherine and Ontario streets.

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that said offer of the Montreal Land and Improvement Co. be accepted, gratuitously and without conditions; and moreover, that a notarial deed be prepared accordingly.

2.—Ald. Dagenais appeared before the Committee and asked that the Atwater street roadway which is in a bad state, be improved, from the bridge to St. Patrick street.

Referred to the City surveyor with instructions to improve the said part of street.

3.—Ald. Guay appeared before the Committee and complained of the way of filling cuts made in the macadam in St. Henry ward. He stated that the holes were filled up with more earth than stone.

Referred to the City surveyor.

4.—Ald. Laviolette appeared before the Committee and asked that the name of "Widows" street be changed.

Consideration deferred.

5.—Ald. L. A. Lapointe appeared before the Committee and informed it that the overhead bridge, at the foot of the Berri street, was almost completed, and asked that the Canadian Pacific Railway be notified that they must comply with the conditions stipulated in the agreement made between the City and the said Company, the 3rd of July 1902, before Mtre Dunton, N.P., (anent the paving of its "devil" strip) with granite blocks, on Commissioners street, from Berri street to Bonsecours market; and also not to allow its cars to stop during the day on this part of said street.

Resolved: That the City surveyor be instructed to send to the Canadian Pacific Railway Co. a copy of said agreement, dated the 3rd of July 1902, with instructions for it to comply therewith, failing which, legal proceedings will be taken to have the Company's tracks removed from Commissioners street; and, also, to notify the Montreal Street Railway Co. to pave its track, "devil's strips", and pave also eighteen inches outside of the track, on Commissioners street, from the East end of Bonsecours market to Berri street.

6.—Ald. Lavallée appeared before the Committee and asked that the completed part of the repairs, done on Amherst street, between Ste. Catherine and Ontario streets,

la rue Ontario, à partir de la rue St-Denis jusqu'à la rue St André.

M. le président informe M. l'échevin Lavallée que sa demande sera prise en considération.

7.—M. l'échevin Lavallée se plaint du mauvais état des ruelles Mercier et Bérard.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour un rapport.

8.—M. l'échevin Lévy demande que le pavage de la rue St-Vincent, entre les rues Notre-Dame et Ste-Thérèse, soit réparé.

Question différée.

9.—M. l'échevin L.-A. Lapointe se plaint de l'état du pavage de la rue Bonsecours.

Question différée.

10.—*Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à réparer en blocs de granit le pavage de la rue Craig, à partir de la rue St-Alexandre jusqu'au boulevard St-Laurent.

11.—M. l'échevin Mercier se présente devant la Commission et produit une requête, signée par certains propriétaires et locataires de la rue Ontario, depuis le boulevard St-Laurent jusqu'à la rue St-Denis, demandant que soit réparé en pavage Hassam cettedite partie de la rue Ontario, dans le plus bref délai possible.

M. l'échevin Gadbois, aussi présent, se déclare opposé au pavage en blocs de scorie.

Résolu: De nommer une sous-commission, composée de M. le président et MM. les échevins Giroux et Martin, avec prière de s'aboucher avec la "Powell Paving Co." pour en venir à une entente au sujet du pavage de la rue Ontario.

REQUETES, ETC.

11.—De MM. Lewis Bros, Limited, demandant la permission de maintenir la marquise construite au-dessus du trottoir en face du No 14 rue Bleury.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que soit accordée la permission demandée par MM. Lewis Bros, et qu'un bail soit préparé en conséquence.

13.—De M. A. Deguise, demandant une augmentation de salaire ou bonus pour ouvrage supplémentaire.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour un rapport.

14.—De la "Montreal Land & Improvement Co." offrant de céder à la Ville, gratuitement et sans conditions, les rues Cuvillier, Aylwin, Joliette et Chambly, à partir de la rue Sherbrooke jusqu'à la rue Nolan.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport et plan.

15.—De MM. Swan, Church & Co., demandant la permission de construire eux-mêmes un trottoir permanent sur l'avenue Lincoln à l'Ouest de la rue St-Mathieu.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié d'informer ces messieurs que la Ville serait prête à construire le trottoir permanent et d'en charger la moitié du coût aux propriétaires intéressés.

16.—De M. G.-H. Labbé, retirant l'offre qu'il a faite, le 3 décembre dernier, de céder une partie de son terrain pour le prolongement de la rue Sherbrooke, quartier Hochelaga.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour un rapport.

17.—Des propriétaires et citoyens résidant sur le square St-Louis, demandant de réglementer le genre de trafic dans ce district.

Déposée sur le bureau, attendu qu'il y a actuellement devant le Conseil un avis de motion pour amender le règlement en question.

18.—De M. R.-E. Burns, se plaignant d'un contremaitre au service de la Voirie.

Déposée aux archives.

19.—De la Commission des Parcs et Traverses, demandant à la Commission de la Voirie de faire une allée en asphalté à l'observatoire du parc de la Montagne, à même le crédit affecté à la Commission des Parcs et Traverses.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à faire, si possible, les travaux en question.

20.—De la Commission des Parcs et Traverses, demandant que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire rapport sur le mauvais état du funiculaire de la montagne.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à faire le rapport que requiert la Commission des Parcs et Traverses.

21.—A la demande de M. l'échevin Laviolette, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à réparer le macadam de la rue Plessis, entre les rues Ste-Catherine et Logan, s'il le juge à propos.

be cleaned and sprinkled; and also, that the paving of Ontario street, from St. Denis to St. André street be repaired.

The chairman informed Ald. Lavallée that his request would be considered.

7.—Ald. Lavallée complained of the bad state of Mercier and Bérard lanes.

Referred to the City surveyor for a report.

8.—Ald. Lévy asked that the paving of St. Vincent street, between Notre-Dame and Ste. Thérèse streets be repaired.

Consideration deferred.

9.—Ald. L. A. Lapointe complained of the bad state of the paving on Bonsecours street.

Consideration deferred.

Resolved: That the City surveyor be authorized to repair with granite blocks, the paving in Craig street, from St. Alexander street to St. Lawrence boulevard.

10.—Ald. Mercier appeared before the Committee and submitted a petition signed by proprietors and tenants of Ontario street, from St. Lawrence boulevard to St. Denis street, asking that said part of Ontario street be paved with "Hassam" paving, within the shortest possible delay.

11.—Ald. Gadbois, who was also present, stated he was opposed to scoria block paving.

Resolved: That a sub-committee composed of the chairman, Ald. Giroux and Martin be appointed to confer with the Powell Paving Co., in order to come to an agreement anent the paving of Ontario street.

PETITIONS, ETC.

12.—From Messrs. Lewis Bros., Limited, asking permission to maintain the portico built over the sidewalk in front of their premises, No 14, Bleury street.

Resolved: That a report be made to Council recommending that said permission be granted Messrs. Lewis Bros., Limited, and that a lease be prepared accordingly.

13.—From Mr. A. Deguise, asking for an increase of salary or a bonus for extra work.

Referred to the City surveyor for report.

14.—From the Montreal Land and Improvement Co., offering to cede to the City, gratuitously and without conditions, Cuvillier, Aylwin, Joliette and Chambly streets, from Sherbrooke to Nolan streets.

Referred to the City surveyor for report and plan.

15.—From Messrs. Swan, Church & Co., asking to construct themselves, a permanent sidewalk on Lincoln avenue, West of St. Mathew street.

Resolved: That the City surveyor be instructed to inform these gentlemen that the City would be willing to build the permanent sidewalk and to charge half of the cost to the interested proprietors.

16.—From Mr. G. H. Labbé, withdrawing the offer he made, the 3rd December last, to cede part of his ground for the extension of Sherbrooke street, Hochelaga ward.

Referred to the City surveyor for report.

17.—From proprietors and residents of St. Louis square, asking that the species of traffic be regulated in said street.

Laid on the table, there being before Council a notice of motion to amend the by-law in question.

18.—From Mr. R. E. Burns, complaining of a foreman of the Road department.

Filed of record.

19.—From the Parks and Ferries Committee, asking the Road Committee to build an alley with asphalt at the Mount Royal park lookout, and charge the same to the appropriation voted for the Parks and Ferries Committee.

Resolved: That the City surveyor be authorized to have said work done, if possible.

20.—From the Parks and Ferries Committee, asking that the City surveyor be instructed to report as to the bad state of the Mountain incline railway.

Resolved: That the City surveyor be instructed to report as requested by the Parks and Ferries Committee.

21.—At the request of Ald. Laviolette, it was
Resolved: That the City surveyor be authorized to repair the macadam on Plessis street, between Ste. Catherine and Logan streets, if he deems it advisable.

22.—Du Bureau des Réclamations, demandant que les rapports des employés soient écrits au dactylographe.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire préparer, à l'avenir, les rapports au dactylographe.

23.—De M. A. Thomas, se plaignant du retard apporté à l'ouverture du pont Curran par les employés.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié d'informer M. Thomas que cette question n'est pas du ressort de la Ville de Montréal.

24.—De la "Moseley Shoe Leather Co." demandant l'autorisation de poser un tuyau à travers la rue St-Ambroise.

Résolu: De demander à ladite Compagnie de produire un plan à cet effet.

25.—De M. A. Schmidt, au sujet du mauvais état de la rue Fort.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière d'y remédier, s'il le juge nécessaire.

26.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, demandant à la Commission de la Voirie d'enlever la terre sur le terrain qui entoure le bain Hochelaga.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié d'enlever la terre, s'il le juge à propos.

27.—Notification et protêt, de la part de Dame E.-S. Koelle, contre l'établissement d'une ligne de tramways, de la rue Notre-Dame à la rue St-Jacques, entre le Palais de Justice et sa propriété.

Déposée sur le bureau; et que l'inspecteur soit prié de dire à qui appartient les deux poteaux érigés à cet endroit, et s'ils peuvent être enlevés.

28.—Soumise et lue une opinion du Département en Loi, au sujet de l'inondation de certaines caves sur la rue Ste-Catherine, entre la rue Visitation et l'avenue Papineau.

M. l'échevin Laviolette, présent à la séance, demande que la Ville fasse quelque chose pour empêcher ces inondations.

Soumis à ce sujet un rapport de l'inspecteur de la Ville, recommandant de construire un égout dans la rue De Montigny, à partir de la rue Amherst jusqu'à l'avenue DeLorimier.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant la construction d'un égout dans la rue DeMontigny, à partir de la rue Amherst jusqu'à l'avenue DeLorimier, et, de construire un autre déversoir à l'égout de l'avenue DeLorimier qui conduit au fleuve.

RAPPORTS

29.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant la construction d'un égout dans la rue Elm, à partir de la rue Ontario jusqu'à la rue Forsythe.

30.—De l'inspecteur de la Ville, soumettant un projet des conditions devant être incorporées dans un acte notarié, entre la Ville de Montréal et la "Montreal Water & Power Co.", concernant les réparations aux tranchées faites par ladite compagnie dans les quartiers Ste-Cunégonde et St-Henri.

Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que le notaire de la Ville soit prié de dresser un acte notarié en conséquence, suivant le rapport de l'inspecteur de la Ville.

31.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant la construction d'un égout dans la 5ième Avenue, à partir de la rue Dandurand jusqu'à la rue Verchères.

32.—De l'inspecteur de la Ville au sujet de la requête des citoyens de la rue Préfontaine demandant la construction de trottoirs en bois et le macadamisage de ladite rue.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à exécuter ces améliorations s'il a les fonds nécessaires.

33.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet d'un état, au montant de \$16,565.15, du coût de l'égout construit par la municipalité du village de De Lorimier dans la rue Iberville, à partir des limites de la Ville jusqu'à une distance de 50 pieds au Sud de la voie du chemin de fer du Pacifique Canadien, dont la moitié doit être payée par la Ville, suivant l'article 52 des amendements à la charte de 1907.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à préparer un rôle de cotisation pour percevoir la quote-part que les propriétaires des immeubles situés sur le côté Est de ladite rue Iberville auront à payer, suivant l'article 540 de la charte de la Cité.

34.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la demande, faite par le trésorier de la Ville, d'un relevé des permis

22.—From the Claims Bureau, asking that the employes' reports be type-written.

Resolved: That the City surveyor be requested to have, in the future reports drafted with type-writing machines.

23.—From Mr. A. Thomas, complaining of the delay by the Government employes in the opening of Curran bridge.

Resolved: That the City surveyor be instructed to inform Mr. Thomas that this matter is not within the province of the City of Montreal.

24.—From the Moseley Shoe Leather Co., asking authority to lay a pipe across St. Ambroise street.

Resolved: That the said Company be asked for a plan in this connection.

25.—From Mr. A. Schmidt, anent the bad state of Fort street.

Referred to the City surveyor with instructions to remedy said state of things if he deems it necessary.

26.—From the Hygiene and Statistics Committee, asking the Road Committee to remove earth placed on the grounds surrounding the Hochelaga bath.

Resolved: That the City surveyor be instructed to remove said earth if he deems it advisable.

27.—Notice and protest from Mrs. E. S. Koelle, against the opening of a car route, from Notre-Dame to St. James streets, between the Court House and her property.

Laid on the table; and the City surveyor was requested to ascertain who was the owner of the 2 poles erected at that place, and whether they could be removed.

28.—Submitted and read an opinion from the Law Department anent the flooding of certain cellars in Ste. Catherine street, between Visitation street and Papineau avenue.

Ald. Laviolette, present at the meeting, asked that the City should do something to prevent these floodings.

In this connection submitted a report recommending that a sewer be laid in De Montigny street, from Amherst street to De Lorimier avenue.

Resolved: That a report be made to Council recommending the building of a sewer in De Montigny street, from Amherst street to De Lorimier avenue, and that another outlet be built for the De Lorimier avenue sewer leading to the river.

REPORTS.

29.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that a sewer be constructed in Elm street, from Ontario to Forsythe street.

30.—From the City surveyor, submitting a draft of the conditions to be inserted in a notarial deed, between the City of Montreal and the Montreal Water and Power Co., concerning the repairs to cuts made by said Company in Ste. Cunégonde and St. Henry wards.

On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the City notary be instructed to prepare a notarial deed accordingly, based on the City surveyor's report.

31.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that a sewer be constructed in 5th Avenue, from Dandurand to Verchères street.

32.—From the City surveyor, anent the petition of citizens of Préfontaine street asking for wooden-sidewalks and for the macadamizing of said street.

Resolved: That the City surveyor be authorized to make the said improvements if he has available funds.

33.—From the City surveyor, anent a statement, which amounted to \$16,565.15 cost of sewer built by the municipality of the town of De Lorimier, in Iberville street, from the City limits to a distance 50 feet south of the Canadian Pacific Railway tracks, half of said amount to be paid by the City, according to article 52 of the Charter amendments of 1907.

Resolved: That the City surveyor be authorized to prepare an assessment roll for the collection of the real estate owners' share; their property being situated on the east side of said Iberville street, according to 540 of the City charter.

34.—From the City surveyor, anent the demand, made by the City treasurer, for a statement showing the permits

donnés suivant la section 2 du règlement No 362 concernant les contributions foncières, taxes et permis (licences).

Résolu: De nommer une sous-commission, composée de MM. les échevins Giroux et Leclaire et de l'inspecteur de la Ville, avec prière de faire rapport sur la meilleure manière de préparer le relevé demandé.

35.—Soumis les rapports de la Commission de la Voirie, rejetés par la Commission des Finances, re construction des égouts dans les rues suivantes:

Rue Gilford, à partir de la rue Chambord jusqu'à la rue Brébeuf.

Rue Fabre, à partir de la rue Gilford jusqu'à l'avenue Laurier.

Rue St. Germain, à partir du lot de la subdivision No 292 à la rue Sherbrooke et le long de la rue Sherbrooke jusqu'à la rue Nicolet.

Résolu: De déposer lesdits rapports aux archives, attendu que ses rues ne sont pas la propriété de la Ville.

36.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant la construction d'un égout dans la rue St-Germain, à partir du lot de la subdivision No 292 jusqu'à la rue Forsythe.

37.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet du sondage fait pour la construction de la deuxième section de l'égout auxiliaire du quartier St-Denis.

Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que le contrat pour la construction de la deuxième section de l'égout auxiliaire du quartier St-Denis, suivant le cahier des charges et la formule de la soumission, soit adjugé à M. André Bray, aux prix mentionnés dans sa soumission, savoir:

Egout de 3' 6" diamètre, complet y compris toute chose nécessaire, la verge linéaire	\$20.77
Excavation des tranchées dans le roc, la verge cube	3.40
Chevalets pour égout, la verge linéaire	1.28

et de plus, qu'un contrat notarié soit préparé en conséquence.

38.—*Résolu:* Que le trésorier de la Ville soit autorisé à rembourser à M. L. Giguère son dépôt effectué pour la construction de l'égout auxiliaire du quartier St-Denis.

39.—M. l'échevin O'Connell demande où en est rendue la question des mesures à prendre pour prévenir les inondations du tunnel de la rue Wellington.

M. le président informe M. l'échevin O'Connell qu'il attend l'opinion du Département en Loi.

40.—M. le président informe la Commission qu'il a démis M. Clendinning, contremaître temporaire, pour cause d'inconduite.

La Commission approuve l'action du président.

41.—Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à refaire, en asphalte, la surface du trottoir permanent autour de l'église Ste-Cunégonde, sur les rues Quesnel et Vinet.

42.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant de paver d'une manière permanente les rues suivantes:

Rue Ste-Catherine, à partir de l'extrémité Est du pont du Pacifique Canadien jusqu'aux limites Est de la Ville.

Rue Amherst, à partir de la rue Craig jusqu'à la rue Ste-Catherine.

Rue St-Denis, à partir de la rue Rachel jusqu'à l'avenue Mont-Royal.

Rue des Commissaires, à partir de la rue Berri jusqu'à la rue Victor.

Rue McCord, à partir de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Ottawa.

Rue St-Jacques, à partir de la rue de La Montagne allant vers l'Ouest.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

given according to section 2 of by-law No. 362, concerning assessments, taxes and licenses.

Resolved: That a sub-committee composed of Ald. Giroux and Leclaire and the City surveyor be appointed, with instructions to report as to the best way of drafting the said report.

35.—Submitted reports of the Road Committee, rejected by the Finance Committee, re building of sewers in the following streets:

Gilford street, from Chambord to Brébeuf street; Fabre street, from Gilford street to Laurier avenue; St. Germain street, from sub-division lot No. 292, to Sherbrooke street, and along Sherbrooke street up to Nicolet street.

Resolved: That said reports be filed of record, as said streets are not civic property.

36.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that a sewer be built in St. Germain street, from sub-division lot No. 292 up to Forsythe street.

37.—From the City surveyor, anent the sounding made for the construction of the second section of the St. Denis ward relieving sewer.

On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the contract for the building of the second section of the St. Denis ward relieving sewer, according to specifications and form of tender, be awarded to Mr. André Bray, at the prices mentioned in his tender for same, to wit:

Sewer 3' 6" diameter, complete, everything necessary being included, per lineal yard	\$20.77
Excavating trenches in the rock, per cubic yard	3.40
Cradles for sewer, per lineal yard	1.28

and, moreover, that a notarial deed be prepared accordingly.

38.—*Resolved:* That the City treasurer be authorized to refund Mr. L. Giguère his deposit made in connection with the relieving sewer of St. Denis ward.

39.—Ald. O'Connell inquired as to what state the question had reached anent measures to be taken to prevent the flooding of Wellington street tunnel.

The chairman informed Ald. O'Connell that he was waiting for the Law Department's opinion on the matter.

40.—The chairman informed the Committee that Mr. Clendinning temporary foreman, had been dismissed on account of improper conduct.

The Committee approved of the chairman's action.

41.—On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to resurface with asphalt, the permanent sidewalk surrounding Ste. Cunégonde Church, on Quesnel and Vinet streets.

42.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the following streets be paved permanently:

Ste. Catherine street, from the East end of the Canadian Pacific Railway bridge, to the Eastern City limits.

Amherst street, from Craig street to Ste. Catherine street.

St. Denis street, from Rachel street to Mount Royal avenue.

Commissioners street, from Berri to Victor street.

McCord street, from Notre-Dame to Ottawa street.

St. James street, from Mountain street westwards.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary.

COMMISSION DE POLICE

Compte rendu de l'assemblée du 5 juin

Sont présents : MM. les échevins Proulx, président, Roy, Bumbray, Séguin, M. Martin et Gallery.

1.—Une délégation de la "Montreal Hackmen's Protective Association" se présente au nom des cochers du poste de la rue Metcalfe, et demande qu'il lui soit permis de placer une des voitures de ce poste en face de l'hôtel Windsor, afin que ces cochers puissent obtenir une part du patronage de cet établissement.

Question différée jusqu'à la prochaine assemblée.

2.—*Résolu* : De présenter au Conseil un rapport à l'effet d'incorporer le "Vitauto Club".

3.—*Résolu* : D'autoriser le greffier de la Ville à demander des soumissions pour la construction d'une écurie centrale, lesdites soumissions devant être produites mercredi, à midi, le 19 juin courant.

Il est entendu que les soumissionnaires devront soumissionner pour la bâtisse complète.

4.—Le compte du docteur Mackay, pour le traitement des alcooliques, est

Renvoyé aux avocats de la Ville.

5.—M. l'échevin Martin

Propose : Que le constable Nuckle soit nommé lieutenant de Police.

M. l'échevin Séguin propose en

Amendement : Que les sergents Larocque, Maheu, Talbot et Brodeur soient nommés lieutenants de Police.

La Commission se partage sur ledit amendement :

Pour : Gallery, Séguin, Roy et Bumbray—4.

Contre : M. Martin—1.

Ledit amendement est ainsi affirmatif et il est

Résolu : En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin Roy, il est

Résolu : Que les constables suivants soient nommés sergents Constables Giard, Robert, Lauzon, Gagné, Gagnon et Bilodeau (M. l'échevin Gallery dissident).

Il est aussi

Résolu : Que les salaires des lieutenants et des sergents ci-dessus nommés ne comptent que du 1er janvier 1908.

Le rapport du surintendant de Police, au sujet des liqueurs saisies durant les derniers six mois, est soumis.

Ajournement.

— JOHN-J. BARRY,
Secrétaire.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 5 juin

Sont présents : MM. les échevins Duquette, président, Bumbray, Turner, Séguin, Martin, N. Lapointe.

1.—M. l'échevin Leclair se présente devant la Commission et demande que soit fourni à chacun des locataires du marché au poisson, dans le marché Saint-Jean-Baptiste, un réceptacle à détritrus en métal avec couvercle.

Sur proposition de M. l'échevin Turner, il est

Résolu : Que le surintendant soit autorisé à acheter trois de ces réceptacles pour les locataires en question, à même les fonds disponibles.

2.—Sont soumises et lues les soumissions suivantes pour la location des étaux de boucher Nos 30 et 31 dans le marché Saint-Laurent :

N. Demers, offrant \$7.50 par semaine.

N. Demers, offrant \$11.00 par semaine.

M. Pesner, offrant \$10.50 par semaine.

POLICE COMMITTEE

Report of Meeting held the 5th of June.

Present : Ald. Proulx, chairman, Bumbray, Roy, Séguin, M. Martin and Gallery.

1.—A delegation from the Montreal Hackmen's Protective Association appeared on behalf of the hackmen from the Metcalfe street cabstand asking that they be permitted to have one of their vehicles in front of the Windsor Hotel, in order that they may be enabled to obtain some of the patronage from said establishment.

Consideration deferred until next meeting.

2.—*Resolved* : To report to Council in favor of incorporating "Vitauto Club."

3.—*Resolved* : To authorize the City Clerk to advertise for tenders to build a central stable, the said tenders to be handed in by Wednesday noon the 19th June next.

It is understood that tenderers will tender for the entire building.

4.—The account of Dr. Mackay, for alcoholic treatment was referred to the City Attorneys.

5.—Ald. M. Martin

Moved : That Constable Nuckle be appointed Lieutenant of Police.

Ald. Seguin moved in

Amendment : That Sergeants Larocque, Maheu, Talbot and Brodeur be appointed Lieutenants of Police.

The Committee divided as follows on the amendment :

Yeas : Gallery, Séguin, Roy and Bumbray—4.

Nays : M. Martin—1.

So the amendment was carried and was

Resolved : Accordingly.

On motion of Ald. Roy, it was

Resolved : That the following constables be appointed Sergeants : Const. Giard, Robert, Lauzon, Gagné, Gagnon and Bilodeau. (Ald. Gallery dissenting).

It was also

Resolved : That the salaries of the above named Lieutenants and Sergeants will date only from the 1st January 1908.

The report of the Supt. of Police, anent liquors seized during the last six months, was submitted.

Adjourned.

— JOHN J. BARRY,
Secretary.

MARKET COMMITTEE

Report of meeting held the 5th of June

Present: Ald. Duquette, chairman, Bumbray, Turner, Séguin, Martin and N. Lapointe.

1.—Ald. Leclair appeared before the Committee and asked that each of the tenants of the fish market, in St. Jean-Baptiste market, be supplied with metal garbage receptacles with covers.

On motion of Ald. Turner, it was

Resolved : That the superintendent be authorized to purchase three of these receptacles for said tenants; to be charged to available funds.

2.—Submitted and read the following tenders for the rental of butcher stalls Nos. 30 and 31, in St. Lawrence market:

N. Demers offering \$7.50 per week.

N. Demers offering \$11 per week.

M. Pesner offering \$10.50 per week.

Max. Uditzky, offrant \$9.50 par semaine.

H. Besner, offrant \$7.25 par semaine.

N. Shulimsohn, offrant \$6.00 par semaine.

M. l'échevin Bumbray

Propose: Que la soumission de M. M. Pesner, offrant \$10.50 par semaine, soit acceptée.

M. l'échevin Séguin propose en

Amendement: Que la soumission de M. Demers, offrant \$11.00 par semaine, soit acceptée.

L'amendement étant soumis aux voix, la Commission se divise:

Pour: Séguin—1.

Contre: Bumbray, Turner et Martin—3.

Ledit amendement est alors négatif.

La motion principale est adoptée sur la même division renversée des voix, et il est

Résolu: En conséquence.

3.—Soumises et lues les soumissions suivantes pour la location de l'étal No 1, du marché Bonsecours, rue Saint-Paul:

Dame A. Chatel, offrant les conditions ordinaires.

MM. Willie Masse et J. Lepage, offrant chacun \$6.00 par semaine.

Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est

Résolu: Que l'étal en question soit loué à M. W. Masse, aux prix et conditions spécifiés dans sa soumission, soit \$6.00 par semaine.

4.—Soumises et lues les soumissions suivantes pour la location des étaux de boucher Nos 12 et 13 du marché St-Antoine.

MM. Charles Bélanger et C. Shenlenop, offrant chacun \$4.00 par semaine.

Résolu: Que les étaux en question soient loués à M. C. Bélanger, à raison de \$4.00 par semaine, soit \$2.00 chaque étal.

5.—Soumis et lu un certificat de M. L.-R. Montbriant, architecte, attestant que les travaux exécutés par M. Jos. Senécal, entrepreneur de la construction de la nouvelle pesée Atwater, sont complètement terminés et que, en conséquence, il recommande le remboursement du dépôt effectué par ledit entrepreneur.

Sur proposition de M. l'échevin Séguin, il est

Résolu: De rembourser à M. J. Senécal, le dépôt de \$165 qu'il a effectué en garantie de l'exécution du contrat pour les travaux en question.

6.—Soumise et lue une lettre, signée conjointement par MM. J.-A. Breton et J.-A. Couillard, locataires du marché Saint-Laurent, demandant que soit installé, dans chacun de leurs magasins, un cabinet d'aisance.

Résolu: De référer cette demande au surintendant pour rapport à la prochaine séance quant au coût de cette installation.

7.—Soumise et lue une lettre de M. Jas. Hoolahan, locataire du marché Bonsecours, demandant la permission d'enlever les vitres et de les remplacer par des grilles en fer et changer la porte de place, le tout à ses frais et dépens.

Résolu: De référer cette demande au surintendant avec l'autorisation de permettre cette amélioration s'il le juge à propos.

8.—Soumise et lue une lettre de M. J.-W. O'Neill, gérant de la compagnie du Bioscope Canadien, à qui la salle du marché St-Jean-Baptiste a été louée en avril dernier, informant la Commission que ladite compagnie a discontinué ses opérations. M. O'Neill demande en outre la faveur d'une quittance de loyer en considération du montant de \$30 déjà payée, et il consent de plus à céder à la Ville toute l'installation de la lumière électrique faite dans la salle en question, en compensation du loyer dû jusqu'à ce jour.

Résolu: Que cette lettre soit reçue et acceptée.

9.—Le surintendant informe la Commission que, conformément à une résolution adoptée à la dernière séance, il a mis en vente la balance (plate-forme) située à Saint-Henri, et qu'une seule soumission a été reçue.

Résolu: De ne pas vendre cette balance jusqu'à nouvel ordre.

Ajournement.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

Max Uditzky offering \$9.50 per week.

H. Besner offering \$7.25 per week.

N. Shulimsohn offering \$6 per week.

Ald. Bumbray

Moved: That Mr. M. Pesner's tender for \$10.50 per week, be accepted.

Ald. Séguin moved in

Amendment: That Mr. Demers' tender for \$11.00 per week, be accepted.

The amendment being put, the Committee divided:

Yea: Séguin—1.

Nays: Bumbray, Turner and Martin—3.

So the said amendment was lost.

The main motion was then adopted on the same division reversed, and it was

Resolved: Accordingly.

3.—Submitted and read the following tenders for the rental of Stall No. 1, Bonsecours market, St. Paul street:

Mrs. A. Chatel, offering the ordinary conditions.

Messrs. Willie Masse and J. Lepage offering each \$6.00 per week.

On motion of Ald. Martin, it was

Resolved: That the said stall be leased to Mr. W. Masse, at the price and conditions specified in his tender, to wit: \$6.00 per week.

4.—Submitted and read the following tenders for the rental of butcher stalls Nos. 12 and 13 in St. Antoine market.

Messrs. Charles Bélanger and C. Shenlenop offering each \$4.00 per week.

Resolved: That said stalls be leased to Mr. C. Bélanger, at \$4.00 per week, or \$2.00 each stall.

5.—Submitted and read a certificate from Mr. L. R. Montbriant, architect, stating that the work made by Mr. Jos. Senécal, contractor of the new Atwater weigh-house, was completed and that, accordingly, he recommended that the said contractor be reimbursed his deposit.

On motion of Ald. Séguin, it was

Resolved: That Mr. J. Senécal be reimbursed his deposit of \$165 made in connection with the work in question.

6.—Submitted and read a letter signed jointly by Messrs. J. A. Breton and J. A. Couillard, tenants in St. Lawrence market, asking that a water-closet be placed in each of their stores.

Resolved: That said matter be referred to the superintendent for a report for next meeting, as to the cost of said installation.

7.—Submitted and read a letter from Mr. James Hoolahan, tenant in Bonsecours market, asking permission to remove windows and replace same by iron gratings, and to remove the door to another place; the whole at his own cost.

Resolved: To refer said request to the superintendent with authority to permit said improvement if he deems it advisable.

8.—Submitted and read a letter from Mr. J. W. O'Neill, manager of the "Bioscope Canadien" Company, who is the tenant of St. Jean-Baptiste market hall, informing the Committee that the said Company has discontinued business. Mr. O'Neill, moreover, asked for an acquittance of the rent due, in view of the sum of \$30 already paid in. As a compensation for rent due up to date, he would consent to cede to the City the whole of the electric light installation which the Company has placed in the hall in question.

Resolved: That said letter be received and accepted.

9.—The superintendent informed the Committee that, in pursuance to a resolution adopted at the last meeting, he had offered for sale the platform scale situated in St. Henri, and that he had received but one tender.

Resolved: That said scale be not sold until further orders.

Adjourned.

A. LEBLANC,
Secretary.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLEE MENSUELLE DU 10 JUIN

ORDRE DU JOUR

- 1.—Nomination de Commissaires d'Ecoles en remplacement de MM. S.-D. Vallières et H.-B. Yates.

REGLEMENTS

2. 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement *re* bonnes mœurs. (Lapointe, L. A.)
3. 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement pour permettre à la Cie du chemin de fer Électrique des Comtés du Sud de pénétrer dans la Ville. (J.-B.-A. Martin).
4. 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement *re* construction des édifices sur la rue Dorchester et autres rues (Yates).
5. 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement *re* écuries (Dagenais).
6. 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
7. 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement imposant une taxe sur les poteaux, etc. (Nault).
8. 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement *re* fonds de retraite pour les employés municipaux. (Gadbois).
9. 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement *re* la Cie M. L. H. & P. (J.-B.-A. Martin).
10. 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement amendant le règlement No. 50. (Larivière).
11. 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement amendant le règlement No. 340. (Larivière).
12. 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la Cie des Tramways d'établir un transbordeur de charbon. (Larivière).

MOTIONS

13. *Gadbois*.—Pour une règle du Conseil *re* droit de demander que l'étude des rapports qui sont présentés soit différée.
14. *Dagenais*.—Pour amender le règlement No. 268.

REGLEMENTS

15. 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement concernant les édifices sur le parc Crémazie. (Houlé).
16. 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement concernant les édifices sur la rue du Palais. (Houlé).
17. 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement amendant le règlement No. 343. (Yates).

MOTIONS

18. *White*.—Pour permettre à J. Coristine de poser un tuyau à travers la rue St-Nicolas.
19. *Dagenais*.—Pour amender le règlement No. 318.
20. *Lapointe, L.-A.*—Pour permettre à J.-H. Nault de fournir l'éclairage, le chauffage et la force motrice.
21. *Nault*.—Pour qu'aucun privilège exclusif ne soit accordé pour la fourniture de l'électricité.
22. *Martin, M.*—Pour fixer les heures de travail et les salaires des manœuvres.
23. *Martin, M.*—Pour fixer les heures de travail et les salaires des charretiers.
24. *Lévy*.—Pour prohiber la circulation de voitures lourdes dans certaines rues.
25. *Lapointe, L.-A.*—Pour permettre à G. DeSerres de fournir l'éclairage, et la force motrice.

CAHIER DE CHARGES

26. Cahier de charges pour la fourniture du gaz.

MOTIONS

27. *Martin, J.-B.-A.*—Pour abroger le règlement No. 344.
28. *Nault*.—Pour réglementer l'usage des sifflets à vapeur.
29. *Martin, M.*—Pour amender la règle No. 122.

RAPPORT.

30. *Spéciale*.—Au sujet du Canal Beauharnois.

CITY COUNCIL

MONTHLY MEETING, 10th OF JUNE

ORDER OF THE DAY.

1. Appointment of School Commissioners to replace Messrs. S. D. Vallières and H. B. Yates.

BY-LAWS.

2. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* good morals. (Lapointe, L. A.)
3. 2nd and 3rd reading of a by-law to allow Southern Counties Electric Railway to enter the City. (J. B. A. Martin).
4. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Dorchester street and on other streets. (Yates), (Dagenais).
5. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law *re* stables. (Dagenais).
6. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by law No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
7. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to levy a tax on poles, etc. (Nault).
8. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law *re* pension fund for civic employes. (Gadbois.)
9. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* M. L. H. & P. Co. (J. B. A. Martin).
10. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 50. (Larivière).
11. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 340. (Larivière).
12. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the M. S. B. Co. to erect a coal conveyor.—(Larivière).

MOTIONS

13. *Gadbois*.—For a Rule of Council *re* right to call "Next Meeting."
14. *Dagenais*.—To amend by law No. 268.

BY-LAWS

15. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Cremazie Park. (Houlé).
16. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Palais Street. (Houlé).
17. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by law No. 343. (Yates).

MOTIONS.

18. *White*.—To allow J. Coristine to lay a pipe across St. Nicholas Street.
19. *Dagenais*.—To amend by-law No. 318.
20. *Lapointe L. A.*—To allow J. H. Nault to supply light, heat and power.
21. *Nault*.—That no exclusive contract be granted for electricity.
22. *Martin, M.*—To fix working hours and wages of laborers.
23. *Martin, M.*—To fix working hours and wages of carters.
24. *Levy*.—To prohibit heavy vehicles in certain streets.
25. *Lapointe, L. A.*—To allow G. DeSerres to supply light and power.

SPECIFICATION.

26. Specification for the supply of gas.

MOTIONS.

27. *Martin J. B. A.*—To repeal by law No. 344.
28. *Nault*.—To regulate use of steam whistles.
29. *Martin, M.*—To amend rule No. 122.

REPORT

30. *Special*.—Anent the Beauharnois Canal.

REGLEMENTS

31. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour permettre à la Cie des Tramways de construire un tunnel sous la rue Notre-Dame. (N. Lapointe).
32. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour amender le règlement No. 240. (Leclaire).

RAPPORTS

33. *Voirie*.—Au sujet du changement des lignes homologuées des rues Champlain et autres.
34. *Incendies et Eclairage*.—Soumettant un cahier des charges pour l'éclairage à l'électricité.
35. *Greffier de la Cité*.—Sur le projet d'amendement à la règle 85.

MOTIONS

36. *Lévy*.—Pour amender les règlements Nos. 296 et autres.
37. *Gadbois*.—*Re* forces hydrauliques dans un certain rayon.
38. *Gadbois*.—*Re* conduits souterrains.
39. *Proulx*.—Pour réglementer la construction des édifices sur l'avenue Esplanade et sur d'autres rues.
40. *Labrecque*.—Pour amender le règlement No 308.
41. *Proulx*.—Pour amender le règlement No 30 concernant le pain.
42. *Nault*.—Pour amender le règlement No. 266 *re* perception de la taxe de l'eau.
43. *Giroux*.—Pour amender le règlement No. 266 pour assurer une réduction de la taxe de l'eau.

REGLEMENT

44. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 34. (Yates).

MOTION

45. *Lapointe, L. A.*—Pour un règlement *re* taxes et pour abroger certains règlements.

RAPPORTS

46. *Voirie*.—Pour effacer les lignes homologuées des rues DeFleurimont et Comte.
47. *Finances*.—*Re* paiement des salaires des membres du corps de police.

MOTIONS

48. *Labrecque*.—Pour amender les règles du Conseil 86 et 122.
49. *Payette*.—Pour un règlement à l'effet de contracter certains emprunts.
50. *Proulx*.—Pour changer le mode de paiement des salaires des membres du corps de police.
51. *Duquette*.—Pour amender le règlement No. 296.

RAPPORT

52. *Hotel de Ville*.—Pour publier les projets de règlements dans la *Gazette Municipale*.

MOTIONS

53. *Lévy*.—Au sujet de la manifestation que les socialistes se proposent de faire.
54. *Mercier*.—Pour un règlement *re* bibliothèque publique.
55. *Dagenais*.—Pour codifier les règlements concernant la santé.
56. *Guay*.—Pour amender le règlement No. 33.
57. *Lévesque*.—Pour abroger la résolution *re* emprunt.
58. *Larivière*.—*Re* passerelle au-dessus de la ruelle Fortification.
59. *Larivière*.—*Re* ligne de tramway sur la rue Rachel.
60. *Lavallée*.—Pour annexer Notre-Dame-de-Grâces.
61. *Lavallée*.—*Re* Cie "Montreal Water & Power".
62. *Clearihue*.—*Re* agrandissement de l'aqueduc.

REGLEMENT

63. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet d'annexer Notre-Dame-des-Neiges. (Lavallée).

RAPPORTS

64. *Voirie*.—Pour permettre à la Cie des Tramways de Montréal d'exploiter une ligne sur la route du Terminal.

BY LAWS

31. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow M. S. Ry. Co. to construct a tunnel under Notre-Dame Street. (Lapointe, N.)
32. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 240. (Leclaire).

REPORTS

33. *Road*.—Anent the alteration of homologated lines of Champlain and other streets.
34. *Fire and Light*.—Submitting specification for electric lighting.
35. *City Clerk*.—On proposed amendment to Rule 85.

MOTIONS

36. *Lévy*.—To amend by-law No 296 *et al.*
37. *Gadbois*.—*Re* water powers within certain radius.
38. *Gadbois*.—*Re* underground conduits.
39. *Proulx*.—To regulate buildings on Esplanade avenue and other streets.
40. *Labrecque*.—To amend by-law No. 308.
41. *Proulx*.—To amend by-law No. 30 concerning bread.
42. *Nault*.—To amend by-law No. 266 *re* collection of the water rates.
43. *Giroux*.—To amend by-law No. 266 for a reduction in the water rate.

BY-LAW

44. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 34. (Yates).

MOTION.

45. *Lapointe, L. A.*—For a by law *re* taxes and to repeal certain by-laws.

REPORTS.

46. *Road*.—To erase homologated lines of DeFleurimont and Comte streets.
47. *Finance*.—*Re* payment of salary of Police force.

MOTIONS.

48. *Labrecque*.—To amend rules of Council 86 and 122.
49. *Payette*.—For a by law to effect certain loans.
50. *Proulx*.—To change method of paying salary of Police force.
51. *Duquette*.—To amend by-law No. 296.

REPORT.

52. *City Hall*.—To publish draft by-laws in *Municipal Gazette*.

MOTIONS

53. *Levy*.—Anent proposed Socialist parade.
54. *Mercier*.—For a by-law *re* public library.
55. *Dagenais*.—To codify the by laws concerning health.
56. *Guay*.—To amend by-law No. 33.
57. *Lévesque*.—To repeal resolution *re* loan.
58. *Larivière*.—*Re* arcade over Fortification lane.
59. *Larivière*.—*Re* Rachel street car route.
60. *Lavallée*.—To annex N. D. de Grâces.
61. *Lavallée*.—*Re* Montreal Water & Power Co.
62. *Clearihue*.—*Re* enlargement of Water Works.

BY-LAW

- 63.—1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to annex N. D. des Neiges. (Lavallée).

REPORTS

64. *Road*.—To allow M. S. Ry Co. to operate a line on Terminal route.

65. *Hygiène et Statistiques.*—Pour protester la Montreal Water & Power Co.

MOTIONS

- 66. *Proulx.*—Pour amender le règlement No. 333.
- 67. *Proulx.*—Pour un règlement concernant la paix et les bonnes mœurs.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

65. *Hygiene and Statistics.*—To protest Montreal Water & Power Co.

MOTIONS

- 66. *Proulx.*—To amend by-law No. 333.
- 67. *Proulx.*—For a by-law re peace and good order.

L. O. DAVID,
City Clerk.



Expropriations de 1906-07

Rue Sainte-Catherine
(Quartier Saint-Antoine.)

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Avis public est par les présentes donné que le rôle de contribution foncière spéciale pour l'élargissement de la rue Sainte-Catherine, vis-à-vis les Nos de subdivision 19, 20 et 21 de la subdivision No 68 du lot No 1654, quartier Saint-Antoine de la Cité de Montréal, est complété et est maintenant déposé au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière sont par le présent sommées d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les trente jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,
Trésorier de la Cité.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 5 juin 1907.



Expropriations of 1906-07

St. Catherine Street
(St. Antoine Ward)

NOTICE TO RATEPAYERS.

Public notice is hereby given that the roll of special assessment for the widening of Ste. Catherine street, opposite subdivision lot Nos. 19, 20, 21 of the subdivision lot No. 68 of lot No 1654, in the St. Antoine ward, City of Montreal, is completed and is now deposited in the office of the undersigned at the City Hall.

All persons whose name appear therein as liable for the payment of any tax or assessment, are required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within thirty days from this date, without further notice.

W. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, June 5th 1907.



DÉPARTEMENT de POLICE

Ecurie Centrale

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné, et portant à l'endos les mots: "Soumissions pour écurie centrale" seront reçues jusqu'à MERCREDI MIDI, LE 19 JUIN COURANT, pour la construction d'une écurie centrale, suivant les plan et devis que l'on pourra voir au bureau de M. L.-R. Montbriant, architecte, No 230 rue Saint-André.

Les soumissionnaires devront soumissionner pour tout le bâtiment.

Un certificat de dépôt d'un chèque accepté, équivalent à 10 p. c. de la soumission, payable à l'ordre du trésorier de la Cité, devra accompagner chaque soumission.

La plus basse ni aucune autre des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, le 8 juin 1907.



POLICE DEPARTMENT

Central Stable

SEALED TENDERS, addressed to the undersigned, and endorsed: "Tenders for Central Stable" will be received up to NOON, WEDNESDAY THE 19th JUNE INSTANT, for the building of a Central Stable, according to plan and specifications which can be seen at the office of L. R. Montbriant, Esq., architect, No. 230 St. André street.

The tenderers must tender for the entire building. A certificate of deposit of an accepted chèque, equal to 10 p. c. of said tender, to the order of the City Treasurer, shall accompany said tender.

The lowest or any tender shall not necessarily be accepted.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 8th June, 1907.